

**Assemblée générale**

Soixante-dixième session

93^e séance plénièreMercredi 27 avril 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 15 et 116 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**Projet de résolution (A/70/L.43)**

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au titre des points 15 et 116 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », à sa 4^e séance plénière, le 25 septembre 2015.

Les membres se souviendront également que l'Assemblée a tenu un débat conjoint sur les points 15, 116 et 123 de l'ordre du jour à sa 52^e séance plénière, le 13 novembre 2015. Les membres se souviendront en outre qu'au titre des points 15 et 116 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale a adopté la décision 70/539 à sa 81^e séance plénière, le 22 décembre 2015.

Dans un instant, nous allons procéder à l'examen du projet de résolution figurant publié sous la cote A/70/L.43.

On ne saurait trop souligner l'importance du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous recevons quotidiennement des rapports faisant état de vies innocentes sacrifiées au cours de conflits insensés. Depuis de nombreuses années déjà, nous nous efforçons de réagir avec efficacité à une crise humanitaire mondiale et à une crise des réfugiés aux dimensions historiques, causées en grande partie par l'instabilité politique et des conflits prolongés. Le renforcement des capacités de l'ONU à bâtir la paix n'est donc pas seulement essentielle pour atténuer de telles crises ou pour mettre en œuvre les 17 Objectifs de développement durable, il fait partie intégrante de notre responsabilité morale envers des millions de personnes privées des droits les plus fondamentaux et des perspectives d'avenir.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale se prononcera sur les résultats de l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui figurent dans le projet de résolution A/70/L.43. Conformément à la pratique établie en 2005 et 2010, le Conseil de sécurité adoptera simultanément un projet de résolution identique, soulignant ainsi la nature unique et novatrice du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Tout d'abord, je tiens à remercier les facilitateurs – l'Ambassadeur Gaspar Martins, de l'Angola, et l'Ambassadrice Bird, de l'Australie –, qui ont accompagné ce processus avec tant d'habileté et d'efficacité. Je remercie également le Groupe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-11839(F)



Document adapté

Merci de recycler



consultatif d'experts, sous la présidence éclairée de M. Gert Rosenthal, pour leur rapport (voir A/69/968), ainsi que le Secrétariat de l'ONU pour son précieux appui au processus d'examen. Enfin, je tiens à remercier tous les États Membres de leur engagement constructif, qui a permis d'aboutir à des résultats substantiels très prometteurs pour l'activité future de l'Organisation dans ce domaine.

Par ces projets de résolution, nous voulons donner suite aux aspirations exprimées dans les résolutions de 2005, qui ont créé ce que l'on appelle désormais le dispositif de consolidation de la paix. À l'époque, on attendait beaucoup de ces résolutions pour remédier à la faiblesse qui sapait les efforts des Nations Unies pour consolider la paix. En 2010, cependant, il est apparu que les espoirs qui accompagnaient les résolutions fondatrices n'avaient pas encore été concrétisés. Avec les résolutions importantes et détaillées adoptées aujourd'hui à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, nous avons franchi un pas décisif.

Ces projets de résolution traduisent une évolution importante dans notre approche commune de la façon la plus efficace d'appréhender la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Ils visent à réduire la fragmentation, en renforçant notamment le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que passerelle entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité. Ils soulignent davantage l'importance des partenariats, en particulier avec les organisations régionales. Ils insistent sur l'importance fondamentale de l'appropriation nationale et de la capacité d'intégration, en veillant au renforcement de la participation des femmes et d'autres parties prenantes.

Immédiatement après l'adoption, ce matin, du projet de résolution, l'Assemblée générale débatera des rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Cela nous offrira une occasion importante de débattre de la façon la plus efficace d'assurer le financement durable et prévisible de la consolidation de la paix, un élément souligné dans le projet de résolution et qui revêt une importance capitale pour l'avenir du Fonds pour la consolidation de la paix.

Comme on le sait, l'examen du dispositif de consolidation de la paix est l'un des trois principaux examens réalisés cette année dans le domaine de la paix et de la sécurité, parallèlement à l'examen des opérations de paix et à l'étude globale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Et

dans moins de deux semaines, mon deuxième débat thématique de haut niveau visera à tirer parti des synergies entre ces trois processus et d'autres examens connexes.

J'espère que cet événement permettra aux gouvernements et à d'autres chefs de file dans ce domaine d'engager un débat ouvert et honnête sur la façon dont l'ONU peut jouer au mieux son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, aujourd'hui et dans l'avenir. Je me réjouis vivement que de nombreux ministres des affaires étrangères aient déjà confirmé leur participation à cet événement qui se tiendra en mai, et j'appelle de mes vœux le plein engagement de l'ensemble des États Membres.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.43, intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le projet de résolution A/70/L.43, intitulé « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies », je vais présenter au nom du Secrétaire général l'état suivant des incidences financières, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Au paragraphe 29 du projet de résolution A/70/L.43, l'Assemblée décide de tenir, à sa soixante-douzième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix », une réunion de haut niveau consacrée aux efforts entrepris pour renforcer les activités de pérennisation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et aux perspectives dans ce domaine, à une date et selon des modalités dont son président décidera.

Conformément à la demande formulée au paragraphe 29, en l'absence de modalités pour cette réunion, il n'est pas possible pour le moment d'estimer le coût afférent à la fourniture des services requis pour cette réunion et la documentation. Lorsque les modalités, l'articulation et l'organisation de cette réunion seront arrêtées, le Secrétaire général présentera l'état des incidences budgétaires de ces modalités, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/70/L.43 ne devrait avoir aucune incidence sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.43 sans le mettre au voix?

Le projet de résolution A/70/L.43 est adopté (résolution 70/262).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au représentant de la Thaïlande, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Pawutiyapong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Le Royaume de Thaïlande se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 70/262, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution identique – la résolution 2282 (2016). La Thaïlande a toujours été favorable à une démarche globale en matière de consolidation de la paix, qui englobe la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. C'est pourquoi nous estimons qu'il est important tant sur le plan symbolique que pratique que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité s'expriment d'une même voix sur cette importante question.

Le libellé de la résolution 70/262 est équilibré. Il reflète les principaux thèmes et recommandations du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968). Il donne une définition plus large de la notion de « pérennisation de la paix », qui est à la fois un processus et un objectif, une tâche et une responsabilité partagées, ainsi qu'un engagement coordonné et durable à toutes les étapes d'un conflit.

Nous nous réjouissons en particulier que la résolution accorde une large place au lien entre la pérennisation de la paix et le développement durable et ouvert à tous, ainsi qu'à la participation plus ouverte et significative des femmes et des jeunes. Tout aussi important, la résolution souligne la nécessité d'un financement durable et prévisible des activités de consolidation de la paix, ce qui est essentiel à sa mise en œuvre.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation aux facilitateurs des négociations intergouvernementales, les Représentants permanents de l'Angola et de l'Australie, ainsi qu'à leurs équipes compétentes, dont les efforts inlassables pour concilier les vues et les positions divergentes pendant les trois longs mois de ce processus ont permis aux membres d'aboutir aujourd'hui à un consensus. Enfin, cette résolution offre un cadre et une orientation à l'ensemble du système des Nations Unies et aux États Membres pour les futurs efforts de consolidation de la paix, aussi engageons-nous à mettre en œuvre rapidement et efficacement ses dispositions.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur dans le cadre des explications de position. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 15 et 116 de l'ordre du jour.

Points 31 et 110 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de consolidation de la paix (A/70/714)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je me réjouis d'être ici aujourd'hui, au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, pour présenter le rapport annuel de la Commission à sa neuvième session (A/70/714).

Je tiens tout d'abord à remercier les facilitateurs, l'Ambassadeur Gaspar Martins et l'Ambassadrice Bird, ainsi que les membres de l'Assemblée générale, qui ont permis l'adoption de la résolution 70/262 sur le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'un progrès tout à fait remarquable qui, s'il se concrétise, non seulement contribuera à l'amélioration des travaux de la Commission, mais aussi renforcera notre capacité collective à pérenniser la paix, comme vient de le rappeler le Président de l'Assemblée.

J'en viens maintenant au vif du sujet, à savoir la présentation des activités de la Commission de consolidation de la paix et le bilan des résultats obtenus au cours de l'année écoulée. Je souhaite rendre hommage aux Présidents de la Commission, ainsi qu'aux représentants des pays inscrits à l'ordre du jour de la

Commission et à tous les membres de la Commission pour leur contribution à ce qui fut une année fructueuse.

La neuvième session de la Commission de consolidation de la paix a coïncidé avec la première phase de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui a inspiré le travail de la Commission. Au cours de l'année écoulée, nous avons pris des mesures importantes pour renforcer l'efficacité et la souplesse de la Commission, nous efforçant ainsi d'améliorer la qualité de notre travail, élargir la portée de notre influence et accroître la responsabilité de la Commission. Cela comprend l'adoption de méthodes de travail plus transparentes et stratégiques et d'un ordre du jour plus souple, et une plus grande ouverture, grâce notamment au renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales.

J'aimerais revenir sur les progrès réalisés dans trois domaines particuliers, qui figurent dans le rapport annuel, et faire également quelques observations sur la façon dont ce travail peut être mis à profit et poursuivi, à la lumière de l'examen et de la résolution qui vient d'être adoptée.

Premièrement, en ce qui concerne la souplesse et l'efficacité des travaux de la Commission, il a été possible, pendant cette neuvième session, de tirer parti de sa souplesse inhérente pour organiser des débats aux niveaux régional et national sur des situations spécifiques allant au-delà des points inscrits à son ordre du jour. Le Comité d'organisation a pu débattre des besoins en matière de consolidation de la paix et des leçons apprises dans différents contextes, tels que le processus de paix en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les élections au Burkina Faso et le financement de la consolidation de la paix en Somalie.

Dans l'avenir, ce travail devra être davantage mis à profit. À mon avis, il y a tout lieu de penser que la Commission continuera d'évoluer, et la résolution qui vient d'être adoptée donne à la Commission un mandat clair pour diversifier ses méthodes de travail en appui à la pérennisation de la paix au-delà des travaux qu'elle mène en formation pays.

Deuxièmement, en ce qui concerne les questions régionales, la Commission a, l'année dernière, mis en avant des questions thématiques et régionales relevant de son domaine de travail. C'est ainsi qu'elle a appelé l'attention sur les besoins en matière de consolidation de la paix dans le cadre du relèvement après l'Ebola, s'inspirant du travail fructueux accompli par mon

prédécesseur, l'Ambassadeur de Aguiar Patriota, du Brésil. Le Président de la Commission de consolidation de la paix s'est rendu en Afrique de l'Ouest, et j'ai participé à la réunion de printemps de la Banque mondiale et à la Conférence internationale de haut niveau sur le relèvement après l'Ebola, ici, à New York, en vue d'appeler l'attention de la communauté internationale et des institutions financières internationales sur les incidences de l'épidémie d'Ebola sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. En outre, un débat régional sur les tendances et les menaces pesant sur la consolidation de la paix s'est tenu au début de cette année avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, afin d'identifier les priorités en matière de prévention des conflits dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Il est encourageant que la Commission s'inspire déjà de ce qui s'est fait au cours des sessions précédentes en organisant de nouveaux débats régionaux dès ce mois-ci. La Commission peut utiliser l'élan suscité par les nouveaux examens pour approfondir et institutionnaliser la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, tant au sein de la Commission dans son ensemble que dans le cadre du travail qu'elle mène en formation pays. Le travail fondamental de consolidation de la paix et de prévention des conflits mené en particulier par les communautés économiques régionales peut parfaitement s'intégrer au travail de plaidoyer et d'accompagnement de la Commission. De la même manière, la Commission est tout à fait à même d'entendre et d'intégrer les points de vue locaux et mettre en exergue la perception de la consolidation de la paix et ses approches.

Troisièmement, en ce qui concerne l'inclusion, peu d'instances des Nations Unies disposent d'un mandat comme celui de la Commission pour interagir avec un aussi large éventail d'acteurs et tirer parti de leur expérience. Au cours de la neuvième session, la Commission s'est employée à faire progresser l'interaction avec un groupe d'acteurs plus divers. L'élaboration par la Commission d'une stratégie en matière d'égalité des sexes lui permettra de prendre systématiquement en compte ces questions et de placer l'autonomisation des femmes au cœur de sa mission. Une séance extraordinaire s'est tenue sur la jeunesse et la paix et la sécurité afin de mieux prendre en compte les points de vue des jeunes et de promouvoir leur participation à une paix durable. J'espère que la Commission pourra continuer de défendre ce nouveau

programme de travail en s'appuyant sur l'élan suscité par la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité.

Outre les trois thèmes que je viens d'évoquer, de nombreuses autres réalisations méritent bien entendu de recevoir l'attention de cette instance, notamment dans le cadre du travail que la Commission mène en formation pays, comme le rapport annuel l'indique clairement. Il importe également de noter que la plupart des domaines que j'ai abordés sont clairement inscrits dans le programme de travail figurant dans le rapport annuel, qui établit les travaux de la dixième session. Je suis convaincu que la Commission continuera d'évoluer sous la direction avisée et la présidence de l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya.

Avant de conclure, je voudrais remercier tout particulièrement le Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernández-Taranco, ainsi que toute son équipe, de leur soutien indéfectible tout au long de la neuvième session, et de leur volonté de faire progresser sans relâche le programme de travail des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

J'aimerais maintenant saisir l'occasion qui m'est offerte pour faire quelques brèves observations supplémentaires à titre national à l'occasion de l'adoption de la résolution 70/262, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Nous souscrivons, bien entendu, à la déclaration qui sera bientôt prononcée au nom de l'Union européenne.

Il est rare que l'Assemblée générale transforme des rapports audacieux en résolutions audacieuses. C'est le cas précisément pour la résolution 70/262. Les facilitateurs de la résolution avaient promis d'adopter une approche ambitieuse prenant en compte tous les éléments du rapport (voir A/69/968), et ils ont tenu leur promesse. La résolution que nous venons d'adopter est la plus complète à ce jour sur la consolidation de la paix de l'ONU. Elle est aussi l'une des résolutions les plus complètes à ce jour sur la prévention des conflits, car elle ne fait pas seulement progresser le programme de travail normatif, elle établit une feuille de route pour le système des Nations Unies.

La résolution 70/262 redéfinit la manière dont nous concevons la consolidation de la paix et la mettons en œuvre. En convenant d'une nouvelle définition de la « pérennisation de la paix », nous nous éloignons de la consolidation de la paix au lendemain de conflit et plaçons la prévention des conflits au centre de

notre action. Cela veut dire également que nous nous accordons sur l'importance de l'ouverture et la nécessité de prendre en compte les vues de tous les secteurs de la société. Nous reconnaissons la nécessité d'une interdépendance concrète entre la sécurité et le développement, la nécessité d'éliminer le cloisonnement au sein du système, et nous soulignons la nature fondamentalement politique de la pérennisation de la paix. Nous disposons désormais d'un programme de travail qui va au-delà du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. C'est un programme de travail pour l'ensemble du système de l'ONU et de ses États Membres. C'est à nous qu'il revient maintenant d'agir sur la base de ce programme de travail.

Pour la Suède, les trois domaines prioritaires dans le cadre de l'examen sont le financement, les partenariats et la prévention, et nous sommes également déterminés à jouer un rôle de chef de file dans le suivi et la mise en œuvre des résultats de l'examen dans ces domaines. En tant que donateurs, nous devons examiner la manière dont nous assurerons un meilleur financement de activités de consolidation de la paix, en particulier au sein du système des Nations Unies. En réduisant la fragmentation et en encourageant une approche conjointe et collective de la prévention des conflits, nous pourrions nous attaquer plus efficacement aux causes profondes d'un conflit. Un financement plus prévisible et durable s'impose. Je suis fier d'annoncer que la Suède accueillera une conférence de haut niveau des donateurs en faveur du Fonds pour la consolidation de la paix en marge de la semaine ministérielle qui se tiendra ici, à New York, en septembre prochain, afin de faire progresser cet engagement en faveur d'un financement durable de la résolution que nous venons d'adopter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix.

M. Kamau (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat très important, et pour la façon dont vous conduisez les travaux de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, nous avons adopté la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale qui portent sur la consolidation de la paix. Je tiens à remercier l'Ambassadeur de l'Angola et l'Ambassadrice de

l'Australie pour leurs efforts résolus et le rôle moteur qu'ils ont joué en réunissant les conditions nécessaires à l'adoption de ces résolutions. Je tiens également à adresser mes remerciements à l'orateur précédent, l'Ambassadeur Skoog, pour la manière dont il a présidé la Commission de consolidation de la paix en 2015. Grâce à sa vision et à son engagement, la Commission a pu examiner de nouvelles situations et travailler d'une façon plus souple et conforme à nos aspirations en matière de paix mondiale.

Aujourd'hui, je m'exprime à un stade crucial du processus d'examen de la paix et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies, étant donné les résolutions qui viennent d'être adoptées. L'occasion nous est donnée non seulement d'appréhender différemment la consolidation de la paix, mais aussi de la mettre en œuvre différemment. J'aimerais revenir sur quelques-uns des points abordés par l'orateur précédent, l'Ambassadeur Skoog. L'une de mes priorités, qui figurent dans ma lettre d'intention, en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix pour cette année, est de mettre à profit les succès obtenus par mon prédécesseur. Cela comprend le programme de travail figurant dans le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (A/70/714) et le rapport du Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience.

Il y a 10 ans, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale créaient la Commission de consolidation de la paix en tant qu'unique organe consultatif intergouvernemental de plaidoyer afin de maintenir l'attention politique et de mobiliser des ressources, et en tant que structure rassemblant différents acteurs participant aux efforts de consolidation de la paix. Aujourd'hui, nous découvrons les résultats de nombreuses négociations bilatérales, multilatérales et plénières. Cependant, une question se pose à nous : quelles seront les répercussions de ces résolutions sur les activités de la Commission de consolidation de la paix? Et quelle sera leur incidence pour la Commission de consolidation de la paix et ses formations pays dans les différentes situations dont elle aura à traiter?

Tout au long des négociations sur les résolutions historiques que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité viennent d'adopter, il apparaissait évident que les États Membres souhaitaient que la Commission de consolidation de la paix fonctionne mieux et de manière plus souple. Je crois que l'issue de ce processus nous fournit l'occasion d'utiliser pleinement la Commission

en sa qualité d'organe consultatif unique. Cela permet également à la Commission de jouer pleinement son rôle dans la pérennisation de la paix, de rester pertinente et en conformité avec les principes fondamentaux à l'origine de sa création, et de compléter notre fonction consultative et notre interaction avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité par des conseils précis, stratégiques, ciblés et concrets. J'aimerais revenir sur quelques-uns des objectifs du nouveau dispositif de consolidation de la paix.

En tout premier lieu, un changement de mentalité s'impose afin de mieux tenir compte des réalités et des attentes d'aujourd'hui. Deuxièmement, la notion de « pérennisation de la paix » doit être comprise dans le sens le plus large possible du terme et intégrée à tous les stades du processus, notamment lorsqu'on s'attaque aux racines profondes d'un conflit, à l'escalade, à la poursuite ou à la récurrence d'un conflit, ainsi que pour la prévention des épidémies. Troisièmement, en ce qui concerne la primauté de la politique, la consolidation de la paix est un processus intrinsèquement politique, et le leadership politique est essentiel pour mener à bien des programmes de développement pilotés au niveau national et traiter les causes profondes d'un conflit. Nous devons toujours nous efforcer d'éviter tout recours à la force ou à l'intervention militaire. Quatrièmement, comme l'a souligné l'Ambassadeur Skoog, on ne saurait trop insister sur l'inclusion et la participation égale de tous, en particulier des femmes et des jeunes, aux efforts de consolidation de la paix.

Je continuerai de travailler avec le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, avec les États Membres à l'intérieur et à l'extérieur de la configuration actuelle de la Commission afin d'engager immédiatement la mise en œuvre des recommandations figurant dans les résolutions que nous venons d'adopter. La Commission devra se pencher sur plusieurs domaines clefs.

Premièrement, la Commission doit devenir une enceinte de mobilisation plus souple, à la disposition de tous les pays qui cherchent un appui à la réalisation d'une paix durable. Deuxièmement, la Commission doit renforcer son engagement avec les organes principaux, en particulier le Conseil de sécurité – mais aussi l'Assemblée générale – afin de promouvoir la cohérence dans tous les domaines d'activité de l'ONU. Troisièmement, la Commission doit resserrer ses liens avec les partenaires clefs, tels que les institutions financières et les organisations régionales

et sous-régionales, dont l'Union africaine, l'Union européenne, ainsi que la société civile. Quatrièmement, la Commission doit étudier les moyens d'améliorer sa communication et sa visibilité à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission devra revoir et diversifier ses méthodes de travail et ses règles de procédure, comme le stipule la résolution 70/262. J'ai moi-même identifié les domaines prioritaires que j'entends faire progresser pendant ma présidence. Bien entendu, j'espère aussi que nous continuerons à bénéficier du soutien et des conseils du Bureau d'appui à la consolidation de la paix présidé par le Sous-Secrétaire général, M. Oscar Fernández-Taranco.

Encore une fois, comme l'a souligné l'orateur précédent, en vue de l'examen des questions régionales et transversales liées au maintien de la paix, la Commission a tenu une réunion informelle, le 6 avril dernier, sur les dimensions sous-régionales de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, à la suite d'une réunion sur le même sujet, le 18 janvier dernier, sous la présidence de l'Ambassadeur Skoog. De même, afin d'encourager des échanges de vues réguliers et de mener des initiatives conjointes avec les organisations régionales et sous-régionales concernées, nous avons pris des dispositions en vue de nous rendre en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique dans le courant de cette année. Ces efforts conjoints et ces échanges de vues doivent aller au-delà des pays dans lesquels la Commission mène actuellement des travaux en formation paix.

Par ailleurs, le programme de travail figurant dans le rapport annuel de la Commission met en avant des priorités importantes pour le travail de la Commission au cours de cette année. Parmi ces priorités figure le suivi de l'épidémie d'Ebola. J'ai l'intention de me rendre dans les trois pays touchés – Sierra Leone, Libéria et Guinée – afin d'évaluer l'incidence de l'épidémie sur la consolidation de la paix.

La deuxième priorité concerne la prise en compte de l'impératif d'égalité des sexes dans les activités de collaboration de la Commission avec les pays et les efforts visant à mettre en avant le rôle de la jeunesse dans les sociétés pacifiques.

La troisième priorité concerne les préparatifs de la session annuelle de 2016, qui traitera d'une question très importante, intitulée « Les transitions en tant que défi à la consolidation de la paix et de la sécurité : le

rôle de la Commission de consolidation de la paix en matière de diplomatie et d'accompagnement politique ». La session annuelle sera une occasion importante pour la Commission de débattre, avec les partenaires clés, d'un certain nombre de questions d'ordre politique en vue d'aider les pays effectuant cette transition. Nous espérons avoir un retour de la part des pays qui sont passés par ce processus de transition.

Enfin, la résolution que nous venons d'adopter est catégorique quant à la nécessité de resserrer les liens entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Commission de consolidation de la paix. La résolution encourage également la Commission à accroître les synergies entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix. Il importe d'assurer un financement prévisible et durable à toutes les étapes des efforts de consolidation de la paix. Le Fonds de consolidation de la paix s'est avéré être un instrument précieux pour mettre en œuvre les priorités fondamentales en matière de consolidation de la paix. J'aimerais inviter instamment tous les États Membres à contribuer au Fonds et ceux qui ne contribuent pas à ce Fonds à se joindre à eux. C'est dans cet esprit que le Kenya a décidé d'accueillir, avec la Suède et d'autres pays, ainsi qu'avec toute délégation qui souhaite se joindre à nous, une conférence pour les annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix en marge de l'ouverture de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

J'invite instamment les personnes ici présentes, dans l'intérêt du renforcement de la paix dans le monde, à faire leurs le résultat des résolutions et des examens adoptés et entérinés aujourd'hui par l'Assemblée et le Conseil, afin de faire preuve de davantage d'ambition, de souplesse, de créativité et d'innovation dans la recherche de solutions pacifiques aux défis qui se posent à nous pour garantir la paix dans notre monde.

M. Vrailas (Observateur de l'Union européenne) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante séance en vue

de l'adoption de la résolution 70/262, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en même temps qu'un débat portant sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (A/70/714) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715). C'est une excellente occasion de faire le point sur les progrès accomplis ces 12 derniers mois.

L'UE se félicite des résolutions identiques adoptées aujourd'hui sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix par l'Assemblée générale (résolution 70/262) et le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) du. Elles constituent les résolutions les plus complètes sur la question, adoptées à ce jour par l'ONU, et leur adoption marque la fin d'un processus d'examen intense qui a débuté par les travaux du Groupe consultatif d'experts. À cet égard, nous tenons à remercier les facilitateurs, l'Ambassadrice Bird, de l'Australie, et l'Ambassadeur Gaspar Martins, de l'Angola, ainsi que leurs équipes respectives, pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé et mené à bien les négociations.

Nous souhaitons également saluer le travail accompli par le Groupe consultatif d'experts et son président, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, et leur exprimer à nouveau notre gratitude pour avoir élaboré un rapport aussi complet (voir A/69/968). L'UE souscrit pleinement à la conclusion du rapport selon laquelle un changement de mentalité est nécessaire. La consolidation de la paix ne doit plus être considérée comme une activité post-conflit, car le défi que représente la pérennisation de la paix recouvre le cycle complet de notre engagement. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre croissant de conflits violents dans le monde. L'incapacité à pérenniser la paix explique en partie pourquoi nous nous trouvons face à ce défi. De fait, 90 % des conflits de la première décennie du XXI^e siècle se sont produits dans des contextes où il y avait déjà eu un conflit auparavant. Étant donné la nature récurrente des conflits violents, la pérennisation de la paix équivaut, dans bien des cas, à la prévention des conflits.

La nécessité d'un changement de mentalité a guidé l'action de l'UE pendant les négociations de la phase intergouvernementale de l'examen, et nous nous félicitons que la notion de « pérennisation de la paix » soit désormais clairement définie et que la résolution reconnaisse qu'elle s'applique à toutes les étapes du

conflit et doit découler des trois piliers de l'engagement des Nations Unies.

On pense trop souvent que le processus de paix s'achève lorsqu'un accord de paix a été conclu ou que des élections sont organisées, marquant la fin d'une phase de transition officiellement agréée. En réalité, l'appui continu apporté au dialogue et aux processus de médiation reste très important, car l'incapacité à appuyer le dialogue et à fournir un accompagnement politique à la mise en œuvre des accords de paix explique en partie cette tendance inquiétante à la récurrence des conflits.

Nous nous félicitons du débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale consacré à l'ONU, la paix et la sécurité, que le Président de l'Assemblée générale tiendra en mai prochain afin d'aborder les défis majeurs qui se posent à la paix et à la sécurité internationales et d'examiner la manière de renforcer le rôle, la cohérence et la performance du dispositif de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment de la consolidation de la paix. Nous nous félicitons également de l'invitation faite au Conseil économique et social de poursuivre sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix, en prenant en compte le processus de suivi et d'examen pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment le rôle joué par l'instance politique de haut niveau dans le développement durable.

Un point essentiel pour une consolidation de la paix efficace dans presque tous les contextes concerne le lien entre la sécurité et le développement. Le principe de base est que la consolidation de la paix doit se faire au niveau du pays et être toujours adaptée au contexte du pays. Pour être vraiment efficace dans son action en faveur des États fragiles, le système des Nations Unies doit travailler de façon plus intégrée, souple et coordonnée – au Siège comme sur le terrain – et accorder davantage d'attention à la prévention et aux instruments d'alerte rapide. La résolution stipule clairement ce point et souligne que les analyses conjointes et la planification de stratégies efficaces à l'échelle du système des Nations Unies sont importantes du point de vue de leur engagement à long terme dans les pays touchés par un conflit.

Nous nous félicitons aussi du fait que l'on reconnaisse que la consolidation de la paix est un processus intrinsèquement politique qui doit reposer sur une vision à long terme et une approche globale. Elle doit traiter les causes structurelles d'un conflit, ainsi que les risques de récurrence; prévoir des processus politiques

inclusifs et participatifs; mettre en place des institutions solides et efficaces, qui puissent s'attaquer aux causes profondes d'un conflit et répondre aux besoins de la population. Elles doivent favoriser une large prise en main par le pays concerné, y compris le gouvernement, l'opposition et la société civile, ainsi qu'une démarche participative de la base vers le sommet. Nous nous félicitons que l'importance de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et du rôle moteur qu'elles peuvent jouer ait été reconnue.

L'Union européenne se félicite également que les tâches de la Commission de consolidation de la paix soient une nouvelle fois clairement énoncées, et qu'elle soit invitée à revoir et à diversifier ses méthodes de travail pour accroître l'efficacité et la souplesse de son action au service de la pérennisation de la paix. Des partenariats stratégiques et opérationnels étroits entre l'ONU et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les institutions financières internationales, sont également indispensables pour relever le défi que constitue la pérennisation de la paix. La résolution le dit clairement, et nous accueillons avec satisfaction l'invitation lancée à la Commission de consolidation de la paix et au Secrétaire général d'œuvrer à accroître les synergies et, en particulier, d'étudier les possibilités de renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale dans les pays touchés par un conflit.

Pour sa part, l'Union européenne entend résolument poursuivre ses efforts pour intensifier le partenariat avec l'ONU, notamment sur le terrain. L'Union européenne et l'ONU ont mis en place un partenariat fort et en constante évolution en matière de gestion des crises. L'Union européenne collabore de plus en plus avec l'ONU dans le domaine de l'analyse des conflits. Ces initiatives favorisent non seulement une compréhension commune des facteurs structurels et contemporains des conflits, mais aussi le dialogue et le partenariat entre les acteurs sur le terrain. L'Union européenne, l'ONU et la Banque mondiale sont également en train de redynamiser leur partenariat concernant l'évaluation des besoins après un conflit, afin de se concentrer davantage sur l'analyse et la définition des besoins pour les activités de consolidation de la paix. C'est pourquoi ces évaluations ont été rebaptisées évaluations en matière de relèvement et de consolidation de la paix.

J'en viens à présent aux deux rapports annuels (A/70/714 et A/70/715) dont nous sommes saisis

aujourd'hui, qui sont tous deux des documents très fouillés qui illustrent la complexité des défis relatifs à la consolidation de la paix.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour évaluer les travaux de la Commission relativement à la mise en œuvre de son ordre du jour pour l'année 2015. L'Union européenne se félicite que la Commission ait porté son attention au-delà des pays inscrits à son ordre du jour, comme en témoigne par exemple le dialogue entre le Comité d'organisation de la Commission et des pays tels que la Somalie, le Burkina Faso et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous accueillons également positivement son travail sur les efforts de relèvement après l'épidémie d'Ebola. Nous saluons l'organisation très réussie de la session annuelle de la Commission sur le thème du financement durable de la consolidation de la paix.

L'Union européenne a par ailleurs participé pleinement à toutes les formations pays mises en place par la Commission de consolidation de la paix, depuis leur création, et elle met tout en œuvre pour contribuer à leur succès. Le rôle de la Commission, lorsqu'elle s'engage aux côtés de pays qui connaissent une transition, est très clair. Elle doit être en mesure de relever au mieux les défis recensés par les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et d'autres acteurs. C'est ainsi qu'elle peut contribuer sensiblement à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Pour ce qui est des résultats obtenus par les formations pays durant l'année écoulée, des progrès sont à relever mais de nombreux défis subsistent. C'est notamment le cas pour le Burundi, où la situation a malheureusement pris un tour négatif et atteste de la nécessité de prendre davantage de mesures préventives, d'intensifier le dialogue et de redoubler d'attention sur le plan politique pour éviter la résurgence d'un conflit violent.

Nous saluons les efforts déployés par tous les présidents des formations pays. Selon nous, la Commission continue d'avoir un rôle à jouer dans tous les pays concernés, même si ce peut être sous des formes d'engagement plus souples. D'autres pays ou situations régionales pourraient aussi bénéficier d'une attention grâce au format plus souple des « groupes d'amis », en veillant à ce qu'il y ait un lien manifeste avec le terrain.

L'Union européenne participe à des activités de consolidation de la paix dans de nombreux pays au moyen d'une vaste démarche à long terme axée sur le dialogue politique, le développement, la coopération économique, le commerce et d'autres outils. C'est pourquoi, elle est pleinement engagée dans les travaux de la Commission depuis sa création.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a obtenu des résultats importants, même s'il demeure un fonds stratégique à petite échelle qui doit être relayé par des engagements à plus long terme provenant d'autres sources de financement, bilatérales ou multilatérales, y compris les banques de développement multilatérales ou régionales. En ce qui la concerne, l'Union européenne participe déjà à des initiatives de financement conjoint en faveur de projets de consolidation de la paix par l'intermédiaire de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix, et nous sommes disposés à envisager d'autres possibilités de financement conjoint. Pour ce qui est d'obtenir un financement plus prévisible des activités de consolidation de la paix, l'Union européenne estime qu'il faut se pencher sur la question du cloisonnement de la communauté des bailleurs de fonds. Nous sommes prêts à discuter des options de financement à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale sur la base des propositions que doit formuler le Secrétaire général.

Avant de clore mon propos, je voudrais dire toute ma gratitude à l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Olof Skoog, de la Suède, que je remercie de son impulsion, de son engagement et de son excellent travail. Nous espérons travailler également main dans la main avec le nouveau Président, l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya, l'ensemble des membres de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, afin de faire avancer les choses.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les Ambassadeurs Olof Skoog et Macharia Kamau de leurs déclarations, et par saluer le travail important entrepris par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix en 2015.

L'action de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation est essentielle à nos efforts pour instaurer une paix durable à travers le monde. Les innovations introduites en 2015 par la Commission, notamment l'adoption de méthodes de travail plus souples et plus stratégiques, l'accent mis sur l'ouverture, et le renforcement des partenariats avec

les organisations régionales et sous-régionales, sont à saluer.

Nous encourageons la Commission à continuer d'avoir un dialogue souple avec les pays, en particulier ceux qui bénéficient de l'appui du Fonds. À cet égard, nous prenons acte des contacts constructifs que la Commission a eus avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2015, et relevons le travail positif entrepris cette année en ce qui concerne Sri Lanka.

L'Australie se félicite également qu'en 2015 la Commission ait donné la priorité à la problématique hommes-femmes et à la question du financement de la consolidation de la paix. Son action pour souligner que la consolidation de la paix fait partie intégrante des efforts de relèvement après l'épidémie d'Ebola représente un accomplissement majeur et témoigne de son utilité en tant qu'instance d'examen de questions transversales.

Nous prenons également acte de l'important travail réalisé par le Fonds pour la consolidation de la paix en 2015. Outil souple pour mobiliser et mettre en commun des ressources permettant une action rapide, le Fonds pour la consolidation de la paix a fait la preuve de son utilité s'agissant d'améliorer la cohérence des interventions en cas de crise et, à cet égard, nous saluons également l'importance du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

À l'occasion de la réunion du Fonds pour la consolidation de la paix, l'accent a été mis sur le fait que pour la première fois 15 % des financements avaient été alloués à des initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Nous invitons à faire fond sur cette décision historique, notamment en intégrant la problématique hommes-femmes à tous les efforts de consolidation de la paix menés par l'ONU et en s'appuyant sur l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et de l'aide humanitaire.

Enfin, l'Australie tient à saluer l'important travail accompli par le Fonds dans toute l'Afrique, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Les initiatives pour faire connaître et promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont particulièrement bienvenues, et nous espérons que le Fonds continuera de fournir un appui à la région du Pacifique.

L'Australie se félicite de l'adoption parallèle aujourd'hui de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de

sécurité, qui sont des textes très complets sur les activités de consolidation de la paix des Nations Unies. En tant que cofacilitatrice, avec le Représentant permanent de l'Angola, de la phase intergouvernementale de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, je tiens à remercier les États Membres de l'esprit constructif dans lequel les consultations se sont déroulées, ce qui, d'après nous, traduit le fort niveau d'appui à la mise en place d'une nouvelle approche de la pérennisation de la paix à l'ONU. Nous tenons également à remercier le Groupe consultatif d'experts, présidé avec talent par l'Ambassadeur Gert Rosenthal, pour son rapport très complet (voir A/69/968), sur lequel se fonde la résolution.

Régulièrement, le monde est témoin des difficultés qu'il y a à parvenir à une paix durable. Même lorsque la violence a cessé, une résurgence du conflit est monnaie courante. La nécessité d'une nouvelle approche internationale pour pérenniser la paix est manifeste, et avec l'adoption aujourd'hui des deux résolutions, le système des Nations Unies s'engage à placer cet objectif, à savoir pérenniser la paix et surtout prévenir les conflits, au centre de ses efforts en matière de paix et de sécurité.

Par les résolutions que nous venons d'adopter, nous proclamons collectivement notre vision commune que la pérennisation de la paix est une responsabilité partagée de tout le système des Nations Unies, et qu'elle est fondamentale pour tous les efforts des Nations Unies touchant à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme. Nous reconnaissons que des efforts ouverts à tous, dirigés par le pays concerné et qui associent toutes les composantes de la population, y compris les femmes, les jeunes et la société civile, sont indispensables. Nous mettons l'accent sur l'importance pour l'ONU d'améliorer ses partenariats opérationnels et stratégiques, notamment avec les organisations régionales et sous-régionales, et les institutions financières. Nous appelons à la conduite d'analyses conjointes et à la planification de stratégies plus efficaces par tous les organismes du système des Nations Unies, y compris dans le cadre du prochain examen quadriennal complet, parce que ces aspects revêtent une importance critique. Nous insistons sur la nécessité d'une plus grande cohérence entre l'Assemblée, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et sociale. Et nous précisons le potentiel de la Commission de consolidation de la paix en matière d'appui à la pérennisation de la paix, notamment pour ce qui est d'appeler durablement l'attention de la communauté

internationale sur les États touchés par un conflit et de faire le lien entre les différents organes de l'ONU afin d'améliorer la coordination et la cohérence. L'examen par la Commission de ses méthodes de travail et de son règlement intérieur, dans l'objectif de servir les priorités de la consolidation de la paix, notamment la prévention des conflits et les programmes de consolidation de la paix tenant compte de la problématique hommes-femmes, sera absolument capital.

Le pouvoir de transformation des résolutions adoptées aujourd'hui est évident et il s'inscrit dans la droite ligne des nombreuses recommandations clefs du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et de l'étude mondiale sur les femmes, la paix et la sécurité. Toutefois, il nous faut aussi reconnaître l'importance de disposer d'un financement durable et prévisible pour les activités de consolidation de la paix des Nations Unies si l'on veut que ce potentiel tienne ses promesses. Sans la continuité du financement, toutes les avancées normatives décidées aujourd'hui resteront lettre morte. C'est pourquoi, l'Australie espère qu'un vaste ensemble de mesures détaillées et innovantes sera proposé à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale dans le rapport de suivi que le Secrétaire général doit préparer sur la mise en œuvre des résolutions adoptées aujourd'hui, en vue de stabiliser le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies.

Nous célébrons l'adoption aujourd'hui des résolutions sur la consolidation de la paix, mais c'est seulement maintenant que commence le vrai travail. Il est impératif que le système des Nations Unies, avec l'aide de la communauté internationale, s'emploie à mettre pleinement en œuvre ces résolutions. L'Australie est déterminée à soutenir ce travail et elle continuera d'œuvrer en coopération étroite avec d'autres à cet effort.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/262 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Une résolution similaire vient juste d'être adoptée à l'unanimité au Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)), ce matin.

Ce fut un grand honneur pour mon pays, et pour moi-même, de servir, conjointement avec l'Ambadrice Gillian Elizabeth Bird, Représentante permanente de l'Australie, en qualité de cofacilitateur de la phase intergouvernementale du processus d'examen

du dispositif de consolidation de la paix. Je saisis cette occasion pour remercier et saluer l'Ambassadrice Bird pour la manière remarquable dont elle a coopéré avec ma délégation et moi-même. Je tiens aussi à remercier le Groupe consultatif d'experts, coordonné par l'Ambassadeur Gert Rosenthal, d'avoir rédigé un rapport très complet sur les activités de consolidation de la paix menées par les Nations Unies (voir A/69/968), qui a servi de base à la résolution que nous venons d'adopter.

Mes remerciements vont également à la troïka de la Commission de consolidation de la paix, à savoir l'Ambassadeur Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya; l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède; et l'Ambassadeur Oh Joon, Représentant permanent de la République de Corée. Leur appui tout au long du processus a été inestimable et a beaucoup contribué à ce que nous puissions surmonter tous les obstacles dans la négociation de la résolution qui vient d'être adoptée. Je les en remercie sincèrement. Enfin et surtout, nous saluons le travail réalisé par les experts des États Membres et du Secrétariat dans ce processus d'examen, en particulier le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont l'engagement a été déterminant pour nous permettre d'arriver à l'issue d'aujourd'hui.

Le fort appui dont bénéficie la résolution que nous venons d'adopter est le reflet des principes de transparence et d'ouverture que nous, cofacilitateurs, avions à cœur de faire respecter, y compris dans le cadre des consultations avec les groupes régionaux, à toutes les étapes du processus de négociation.

L'évaluation réalisée par le Groupe consultatif d'experts a conclu qu'après 10 années d'existence, le dispositif de consolidation de la paix n'était pas suffisamment en mesure d'exprimer tout son potentiel et de surmonter toutes les difficultés auxquelles il se heurte. Le Groupe consultatif est également arrivé à la conclusion que pour améliorer les résultats et l'efficacité, une nouvelle approche s'imposait. Dans son évaluation, le Groupe a mis en exergue les défis qui se posent au dispositif de consolidation de la paix, ainsi que les réformes nécessaires dans les méthodes de travail du Secrétariat et dans son interaction avec les États Membres. Le Groupe a également souligné comment la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme étaient abordés de manière séparée et cloisonnée par le système des Nations Unies, au lieu de faire l'objet d'une démarche alliant ces trois piliers,

qui forment les fondements de la paix et de la sécurité internationales.

La démarche énoncée dans la résolution adoptée aujourd'hui change la donne de la consolidation de la paix en mettant l'accent sur les trois phases du cycle des conflits : prévenir le déclenchement des conflits; prendre des mesures pour empêcher l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits; et encourager les États Membres et l'ONU à trouver des synergies pour pérenniser la paix. De fait, la résolution que nous venons d'adopter fait de la notion de « pérennisation de la paix » l'expression de la volonté de l'Assemblée générale de s'attaquer aux causes profondes des conflits, d'aider les parties à un conflit à mettre fin aux hostilités, de veiller à la réconciliation nationale, et surtout de promouvoir, au niveau national, les trois piliers de l'ONU en aidant les États Membres dans leurs efforts pour édifier des sociétés pacifiques grâce à un développement sans laissés-pour-compte.

La résolution confirme en outre le rôle de premier plan des autorités nationales dans la prévention des conflits, l'appui inestimable que peut apporter le système des Nations Unies, et la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle mentionne également l'importance des partenariats stratégiques et opérationnels avec les organisations internationales et régionales et prend en considération le rôle déterminant de toutes les composantes de la société, en particulier les femmes, les jeunes et la société civile.

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix y est également réaffirmé, et les États Membres sont invités à faire en sorte d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la souplesse de la Commission, à la revitaliser et à veiller à ce qu'elle coordonne ses travaux avec d'autres organes et entités du système des Nations Unies. La résolution fournit aussi des orientations face au défi persistant que représente le manque de contributions financières au Fonds pour la consolidation de la paix, et invite le Secrétaire général à proposer, pour examen par les États Membres, des mesures destinées à garantir un financement suffisant, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix, au moyen notamment de contributions statutaires ou volontaires.

Nous pensons qu'en adoptant la résolution 70/262, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité jettent les fondements d'un nouvel engagement et d'un nouvel état d'esprit s'agissant des moyens d'aborder la prévention et le règlement des conflits, un engagement qui doit être

pris en charge au niveau national comme par chacun, au sein de la population, compte tenu du fait que nous sommes tous responsables, devant les générations futures, de la construction de sociétés pacifiques et viables et de la pérennisation de la paix.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Avec l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 70/262 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, nous avons une occasion renouvelée d'engager collectivement les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes dans un effort mondial visant à instaurer une paix durable. Nous convenons avec les Représentants permanents de l'Angola et de l'Australie, que je tiens à féliciter de leur précieux travail de facilitation du processus intergouvernemental, que l'accord auquel nous sommes parvenus aujourd'hui traduit le degré d'ambition et la portée des recommandations du rapport de 2015 du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968).

Il n'est que juste de dire que la résolution d'aujourd'hui est à la hauteur des défis auxquels nous sommes confrontés, 10 ans après la création de la Commission de consolidation de la paix. Les conclusions du Groupe consultatif d'experts, sous la présidence avisée de l'Ambassadeur Gert Rosenthal, ont ouvert la voie à des idées et mesures novatrices tendant au renforcement des initiatives de consolidation de la paix, tels le concept de pérennisation de la paix; une appropriation nationale inclusive; un accent sur la prévention et la nécessité de traiter les causes profondes des conflits; des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales; la viabilisation du financement; et des échanges précoces avec les pays touchés par un conflit. Le concept de pérennisation de la paix, qui englobe la dimension de prévention des conflits, marque une évolution par rapport au paradigme original de consolidation de la paix, qui mettait l'accent sur les besoins des pays sortant d'un conflit, comme en témoignent le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), la résolution 60/180, et les résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Brésil fait valoir depuis longtemps que le postulat selon lequel la pauvreté engendre les conflits est incorrect. Nous ne devons pas oublier que, dans l'histoire, les conflits les plus violents et les plus destructeurs ont été causés par des sociétés bien

développées. Parallèlement, nous avons souligné que l'engagement des Nations Unies aux côtés des pays touchés par un conflit doit aller au-delà de la fourniture des secours et de la réponse aux besoins immédiats pour comprendre des activités visant à promouvoir le développement durable, l'élimination de la pauvreté, l'accès à la justice, l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, qui sont précisément ce à quoi vise le cadre fourni par le dispositif de consolidation de la paix, avec la participation active de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Nous ne devons pas non plus oublier que les autorités nationales partagent également la responsabilité de l'élaboration des politiques, et de la définition des priorités et des activités de pérennisation de la paix, et que l'inclusion est un critère fondamental lorsque l'on œuvre à une vision commune de la société. À cet égard, le Brésil se félicite tout particulièrement de la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

L'Assemblée générale examinera également, au titre du point 110 de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715). Comme nous l'avons appris dans le rapport, le Fonds doit faire face à un déficit de ressources pour l'année en cours. Il est vrai que sa souplesse lui permet d'intervenir rapidement dans des cas de figure critiques lorsque la plupart des donateurs retirent leur soutien, mais le manque de financement prévisible ébranle fondamentalement l'édifice de consolidation de la paix à long terme. À cet égard, le Brésil se félicite de ce que le Secrétaire général rende compte à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session des mesures proposées afin d'accroître le financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, de les restructurer et de mieux hiérarchiser les priorités, au moyen notamment de contributions statutaires. Le Brésil apprécie également à sa juste valeur l'accent mis sur la nécessité d'un financement durable pour les activités de consolidation de la paix, y compris au moyen d'une coopération avec des institutions financières multilatérales telles que la Banque mondiale et les institutions régionales.

Je voudrais ajouter quelques mots à propos de la Commission de consolidation de la paix, dont les activités seront également examinées à cette séance. Ayant moi-même présidé la Commission, je trouve encourageant de constater que le processus d'examen a permis d'en renforcer le rôle de passerelle entre les principaux organes du système des Nations Unies et

d'en reconnaître le pouvoir de mobilisation entre les différentes parties prenantes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Organisation. Le Brésil attend également avec intérêt la mise en œuvre de la disposition par laquelle l'Assemblée demande à la Commission de consolidation de la paix de tenir compte de la question de l'égalité des sexes dans tous ses travaux.

M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.

Malgré les progrès enregistrés aujourd'hui, je tiens à mettre en exergue le fait que, pour que la Commission de consolidation de la paix puisse donner toute la mesure de son potentiel, l'ensemble de ses membres doit prendre une part active à ses travaux. À l'heure actuelle, certains États Membres ne font pas preuve du même degré d'engagement en ce qui la concerne qu'au sein d'autres organes. Il est extrêmement important que les membres du Conseil de sécurité, en particulier, s'approprient pleinement les travaux de la Commission et contribuent à améliorer l'engagement des Membres des Nations Unies en général dans le sens de la pérennisation de la paix. Nous comprenons que, en reconnaissant l'importance d'une coordination et d'une coopération solides entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale renforce le pouvoir d'action de la Commission dans son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité. Nous comptons sur le Conseil pour tirer pleinement parti de la disposition prévue au paragraphe 7 de la résolution que nous venons d'adopter par consensus.

M^{me} Sughayar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de la Jordanie aux délégations de l'Australie et de l'Angola pour le rôle hors-pair et le travail acharné qu'on leur doit au cours des consultations relatives à l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies en 2015. Je salue les efforts de tous les États Membres qui ont participé si efficacement et si assidûment aux négociations au cours des trois derniers mois, en particulier les efforts déployés par le Bangladesh dans son rôle de coordonnateur du Mouvement des pays non alignés.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix intervient à un moment très important, un moment où l'on constate une escalade des conflits et de leurs conséquences politiques, économiques et humanitaires, et il nous permet de nous concentrer sur deux objectifs fondamentaux : la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. La résolution 70/262, que

nous avons adoptée ce matin, est un jalon cardinal, appelé à devenir l'une des pierres angulaires du dispositif de consolidation de la paix pour les années à venir. Elle traduit le désir qu'ont les États Membres d'atteindre ces deux objectifs à titre prioritaire en vue du renforcement du système de consolidation de la paix. Il faudra pour cela que les États fassent preuve de plus de responsabilité et prennent davantage les choses en main, afin de maintenir et de pérenniser la paix et de renforcer la confiance entre les communautés. Le coût des conflits, leur récurrence dans certains États et régions, et les graves pertes humaines et financières qui en résultent ne peuvent plus être tolérés. Nous devons enquêter sur leurs causes profondes si nous voulons y apporter les bonnes solutions. Notre succès, s'agissant de l'instauration d'une paix durable, dépendra de notre volonté commune de prendre des mesures concrètes sur le terrain afin de renforcer les liens entre les trois piliers de la stabilité que sont les droits de l'homme, le développement et la sécurité.

L'examen et la résolution d'aujourd'hui représentent une feuille de route nous permettant de mettre en application notre besoin de pérenniser la paix, ainsi que de relever les défis de l'heure. La Jordanie tient à souligner quelques-unes des conditions à cette fin, à commencer par la capacité d'apprendre à partir des enseignements du passé et de combler les lacunes qui ont nui et porté préjudice aux efforts de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la part qu'elle joue et à l'action qu'elle porte dans les pays en conflit. La deuxième consiste à promouvoir des consultations et une synergie positive entre la Commission de consolidation de la paix, les États Membres et les organisations régionales, et la troisième consiste à améliorer les moyens de pérenniser la paix, afin de donner l'impulsion qui s'impose dans le cadre de la gestion des problématiques contemporaines, qui ne disparaissent pas avec la fin du conflit ou de la violence.

Nous pensons que les femmes et les jeunes constituent des acteurs importants de la société et d'importants partenaires dans la consolidation de la paix. Nous avons donc la responsabilité de mettre cet aspect en valeur et de veiller à ce que les jeunes et les femmes puissent jouer un rôle positif. Les jeunes sont majoritaires dans les États touchés par les conflits, et la Jordanie s'est donc employée à faire en sorte que la résolution d'aujourd'hui sur le dispositif de consolidation de la paix comporte une référence à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, et notamment au paragraphe

qui souligne le rôle d'une participation efficace et viable des jeunes à la pérennisation de la paix, d'autant plus que le nombre de conflits augmente.

Puisque l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies en 2015 a mis l'accent sur les vues partagées au sein de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres, la Jordanie tient à réaffirmer sa volonté de coopérer avec ses partenaires régionaux et internationaux dans la mise en œuvre de la résolution. Je voudrais souligner que nous pouvons préserver notre capacité de relever de nouveaux défis et de veiller à ce qu'ils ne dégénèrent pas en conflits armés par des efforts soutenus et collectifs et la fourniture des ressources nécessaires pour aider les pays en conflit.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à prendre la parole au nom du groupe africain au sein de la Commission de consolidation de la paix. Il nous semble approprié, nous qui sommes le 100^e Membre de l'Organisation des Nations Unies, en ce jour du cinquante-cinquième anniversaire de notre indépendance, que cette séance se tienne ici aujourd'hui. Au niveau national, nous avons été l'un des premiers bénéficiaires des efforts de consolidation de la paix de l'Organisation. Et au niveau continental, l'Afrique a servi de creuset à la plupart des expériences et événements relevant de la consolidation de la paix au cours de la dernière décennie.

Nous nous félicitons de la double adoption aujourd'hui de la résolution 70/262 et de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, et nous remercions tous ceux qui y ont eu leur part en nous aidant à arriver là où nous sommes aujourd'hui. Nous savons également gré aux efforts des cofacilitateurs, nos collègues représentants permanents de l'Angola et de l'Australie. Nous nous félicitons de l'excellent travail qu'ont réalisé l'Ambassadeur Rosenthal et son Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix pour nous amener là où nous sommes. Nous tenons également à rendre hommage au Président de l'Assemblée générale pour les orientations données. Nous félicitant de voir le Kenya présider prochainement la Commission de consolidation de la paix, nous remercions par la même occasion la Suède et notre collègue l'Ambassadeur Olof Skoog de sa direction des travaux de la Commission. Et nous voudrions saluer tous ceux qui ont été partisans de la paix, artisans de la paix ou qui ont donné leur vie au service de la paix. La journée d'aujourd'hui représente une nouvelle étape

dans l'évolution de la consolidation de la paix. Nous devons relever le défi de la pérennisation de la paix.

Le pouvoir de mobilisation sans équivalent de la Commission de consolidation de la paix est apparu bien en évidence lors de l'épidémie d'Ebola qui a frappé l'Afrique de l'Ouest. Or, nous avons vu évoluer et peut-être croître, durant cette crise, l'interdépendance des organisations régionales et sous-régionales et de notre organisation continentale, l'Union africaine. Tous se sont peu à peu rendu compte que, tandis que la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée formaient l'épicentre de la crise de l'Ébola, cette cause et cette lutte appartenaient à tous. La résolution d'aujourd'hui représente un équilibre entre ambition, pragmatisme et aspirations. Elle ne nous donne pas tout ce que nous désirons, mais elle aborde bon nombre des préoccupations et des buts auxquels, nous l'espérons, un dispositif de consolidation de la paix renouvelé permettra de satisfaire. Nous reconnaissons tous, désormais, combien il importe que la Commission parle non pas aux États fragiles, mais avec eux. Nous reconnaissons tous la nécessité d'assurer un financement prévisible et durable au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous reconnaissons tous la valeur qu'a la Commission en tant que lien consultatif entre les différentes institutions au sein de la maison et différentes organisations en dehors. Nous reconnaissons tous que la question de la consolidation de la paix est une question pour l'ensemble d'entre nous.

En ce jour de l'indépendance de la Sierra Leone, le Président de la République de Sierra Leone, S. E. M. Ernest Bai Koroma, a déclaré que c'était à juste titre que notre pays avait été salué pour tout le chemin parcouru et pour la résilience à laquelle il doit, au sortir d'un conflit, de se trouver dans une position de relative sécurité. Mais comme nos collègues, nos pays frères au sein de l'Union du fleuve Mano et de l'Afrique en général, nous sommes dans un état de fragilité. La consolidation de la paix ne porte pas seulement sur la fin d'un conflit, elle implique aussi de prévenir les conflits et d'être conscients des causes qui peuvent y mener. Dans nos efforts de pérennisation de la paix, des tâches doivent être assumées par les acteurs nationaux, régionaux et continentaux. Sur le plan national, c'est la tâche de ceux qui gouvernent que de veiller à bâtir une société qui ne laisse personne de côté. Il appartient aux acteurs nationaux de faire le nécessaire pour répondre aux besoins de tous leurs concitoyens, et pas seulement quelques privilégiés. Les acteurs régionaux et sous-régionaux peuvent jouer un rôle d'alerte précoce

pouvant éclairer notre organisation continentale, l'Union africaine, dans son action.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, il est bien sûr dans notre intérêt de maintenir et de pérenniser la paix. Le Conseil de sécurité, comme nous le savons, est principalement concerné par le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais l'Assemblée a également un rôle à jouer, et par l'entremise de la Commission de consolidation de la paix, nous pensons que nous pouvons faire entendre plus efficacement notre voix. Nous saluons tous ceux qui ont joué un rôle clef dans les négociations qui ont abouti aux résolutions d'aujourd'hui, dont nous sommes heureux qu'elles traitent clairement des questions de synergie et de coordination.

Dans le sillage de l'épidémie d'Ebola, nous sommes également conscients que les acquis de la consolidation de la paix peuvent être mis à mal si nous perdons de vue ce qui est notre but. Aujourd'hui, la Sierra Leone jouit d'une sécurité relative, c'est un pays dont on fait des éloges pour sa tolérance religieuse, mais, comme je l'ai dit, la route qui conduit un État de la fragilité à la stabilité passe non seulement par la résilience de ses citoyens, mais aussi par la résilience du pays sur le plan économique et dans le domaine de la consolidation de la paix, que nous devons tous contribuer à créer.

Aujourd'hui, c'est à juste titre que l'on salue le travail de la Commission. Ses trois derniers Présidents ont veillé à ce que son rôle majeur soit désormais incontesté. Comme je l'ai déjà dit, la résolution d'aujourd'hui sanctionne un équilibre et, comme toutes les résolutions, un compromis. Mais il demeure que, comme pour tout ce que nous faisons dans cet édifice, il faut que la mise en œuvre et l'engagement permanent en faveur de cette cause continuent de primer. Il y a des cercles concentriques de responsabilités – nationales, sous-régionales, régionales et continentales, mais surtout mondiales. Nous sommes dans un monde de pandémies, d'épidémies, de terrorisme et de migration. Nous sommes dans un monde d'incertitudes. Jamais auparavant la cause de la paix n'a semblé être dans un tel état de siège. Aujourd'hui, nous avons fait un petit pas pour aider cette cause, et en Afrique, nous jouerons notre rôle. L'Union africaine conjuguera ses efforts à ceux de tous les membres de cette organisation pour veiller à ce que la Commission, le Fonds pour la consolidation de la paix et tous les éléments constitutifs de l'architecture soient non seulement renforcés mais aient les moyens d'agir.

Pour terminer, je souhaite rendre hommage à tous nos soldats de la paix sur le terrain et à tous ceux qui travaillent ici, au Siège, pour garantir que ce que nous faisons et disons ici ait toujours un effet sur les moins avantagés de nos citoyens.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne, à laquelle je souhaite ajouter quelques brèves remarques.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude pour la séance d'aujourd'hui, et en particulier remercier les cofacilitateurs de leur travail inlassable, qui a abouti à l'élaboration de la résolution 70/262, une résolution solide et équilibrée que nous avons tous approuvée. Comme le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (A/69/968) l'a toutefois souligné, il y a eu des résultats insatisfaisants dans certains domaines; je suis donc très heureux que la résolution d'aujourd'hui se saisisse de ces questions.

Je voudrais insister sur quatre points en particulier. Le premier est l'importance de la pérennisation de la paix en tant que concept selon lequel nous devons examiner l'ensemble du cycle d'un conflit au lieu d'attendre qu'il fasse rage pour prendre des mesures, comme le Représentant permanent de la Sierra Leone vient de le dire avec tant d'éloquence. Nous devons faire mieux et plus tôt en faveur de la prévention. Nous devons également maintenir le cap en fournissant une aide financière à long terme et un soutien diplomatique aux pays sortant d'un conflit afin de veiller à ce qu'ils ne retombent pas dans la violence. Cela ne devrait pas être sujet à polémique.

Deuxièmement, nous nous félicitons également de l'accent mis sur une approche de l'Organisation des Nations Unies plus cohérente s'agissant de la pérennisation de la paix au niveau national, accompagnée d'une analyse conjointe et d'une collaboration accrue avec les équipes de pays des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales. La pérennisation de la paix signifie non seulement qu'il faut veiller à ce que la planification, les politiques et les programmes des Nations Unies tiennent compte des conflits, mais aussi à ce que l'Organisation s'emploie à réduire les conflits. L'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui ont beaucoup à offrir dans ce domaine, ont une contribution évidente à apporter en la matière.

Troisièmement, le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/70/714) signale tout le bon travail important accompli au cours de l'année écoulée sous la présidence novatrice de l'Ambassadeur Skoog. Nous sommes tout à fait d'accord, cependant, avec ce qui est dit dans la résolution, à savoir que la Commission de consolidation de la paix doit être plus souple et plus agile dans ses structures afin de mieux aider les pays touchés par un conflit, d'améliorer la cohérence des travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes régionaux et internationaux, et de fournir au Conseil de sécurité des conseils stratégiques et opportuns. Cet avis est important et nous voulons en tenir compte au Conseil. Je conviens avec l'Ambassadeur Kamau que c'est un processus intrinsèquement politique.

Enfin, le rapport annuel et la résolution soulignent à juste titre l'excellent travail du Fonds pour la consolidation de la paix. La résolution indique clairement que le Fonds a besoin d'un financement accru, et nous pensons que nous devrions tirer parti de cette dynamique. Le Royaume-Uni est actuellement le plus gros contributeur au Fonds pour la consolidation de la paix, mais nous apprécierions toute compétition en la matière. Nous sommes heureux de nous joindre au Kenya et à la Suède pour organiser à l'Assemblée générale en septembre une réunion d'annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix, et nous encourageons tous les États Membres à se joindre à nous pour appuyer ce travail inestimable.

Le Royaume-Uni lui-même a été un bon ami des activités de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à verser un montant supplémentaire de 20 millions de dollars cette année à diverses contributions volontaires en vue de renforcer la capacité, la cohérence et l'exécution des activités de consolidation de la paix. Aujourd'hui, le Royaume-Uni est prêt à travailler avec le Kenya, en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix, et avec tous nos autres amis et collègues, pour que cette résolution donne lieu à des mesures rapides et concrètes.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de m'adresser à l'Assemblée générale dans le cadre de ce débat conjoint. Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Kamau du Kenya pour son accession à la présidence de la Commission de consolidation de la paix pour 2016. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur

Skoog, de la Suède, pour la façon remarquable dont il a présidé la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée, et remercier également tous les présidents des formations pays de leurs efforts.

L'année 2015 a été cruciale pour les activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Les efforts de la Commission de consolidation de la paix ont coïncidé avec le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Le Japon se félicite de l'adoption simultanée de résolutions importantes aujourd'hui par l'Assemblée générale (résolution 70/262) et par le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)). J'en félicite les cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Angola et de l'Australie, et je suis sincèrement reconnaissant de leurs efforts inlassables.

Il importe désormais que nous appliquions tous cette résolution. Le Japon espère vivement que la Commission de consolidation de la paix aidera à améliorer l'efficacité de la fonction d'organe consultatif des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. Je voudrais illustrer ce point par un exemple précis.

La force de la Commission de consolidation de la paix réside dans les efforts à long terme qu'elle déploie pour jeter les bases de la paix. Lors de ma présidence du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de la Commission de consolidation de la paix, nous avons tenté de mettre en évidence les avantages comparatifs. En 2015, le Groupe de travail a concentré ses efforts sur l'importance du renforcement des institutions. Tout au long des débats, nous étions fermement convaincus que le renforcement des principales institutions publiques qui assurent la sécurité, la justice, l'administration publique et les services sociaux de base était indispensable au succès de la transition d'une situation d'après conflit à une paix durable. En vue d'apporter une contribution au processus d'examen, les enseignements tirés et les défis à relever ont été résumés dans le rapport final du Groupe de travail intitulé « Renforcement des institutions : les défis pour le système des Nations Unies ». Les points principaux se retrouvent également dans le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/70/714), qui vient d'être présenté par l'Ambassadeur Skoog. Le rapport du Groupe de travail illustre le rôle consultatif du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et j'espère qu'il continuera d'être mentionné au cours des discussions à venir.

Je suis heureux que la résolution mentionne l'importance du renforcement des institutions. Je me félicite également du fait que le Conseil de sécurité exprime son intention de demander régulièrement des conseils stratégiques et ciblés à la Commission de consolidation de la paix, d'en débattre et d'en tirer des leçons, notamment pour avoir une perspective à plus long terme nécessaire à la pérennisation de la paix, comme l'indique le paragraphe 8 de la résolution. Nous devons maintenant mettre en œuvre la résolution en veillant à ce que le Conseil de sécurité invite régulièrement les Présidents de la Commission de consolidation de la paix à ses séances et sollicite leur avis. C'est ce que je ferai lorsque le Japon assumera la présidence du Conseil au mois de juillet, si les points pertinents de l'ordre du jour sont examinés.

L'obtention de ressources suffisantes pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits est d'une importance capitale, comme de nombreux orateurs l'ont souligné. Il est indéniable que le Fonds pour la consolidation de la paix s'est révélé être un outil financier important à cette fin. Reconnaisant à la fois l'utilité du Fonds et les difficultés auxquelles il est confronté, le Japon a versé un montant supplémentaire de 3,5 millions de dollars le mois dernier. Cela portera notre contribution totale à 46 millions de dollars.

L'avantage comparatif du Fonds pour la consolidation de la paix réside dans sa capacité à réagir rapidement et avec souplesse. Le Japon a toujours fait valoir que cette force du Fonds doit être maintenue et non pas entravée. Cette position demeure inébranlable. Comme l'Assemblée l'indique avec force dans la résolution, le Japon appelle les autres États Membres à envisager de verser des contributions volontaires au Fonds.

Lorsqu'il sera Président du Conseil de sécurité au mois de juillet, le Japon prévoit d'organiser un débat public sur la consolidation de la paix en Afrique. Ce débat s'appuiera sur les travaux réalisés par la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année 2015, ainsi que sur la résolution qui vient d'être adoptée. Ce débat public sera une excellente occasion pour nous d'examiner les défis à relever et de renforcer encore davantage nos efforts de consolidation de la paix dans les années à venir.

Je voudrais terminer ma déclaration en réaffirmant le ferme attachement du Japon à la consolidation de la paix.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Macharia Kamau, pour sa déclaration et sa remarquable contribution aux travaux de cette dernière.

Le rapport dont nous sommes saisis (A/70/714) donne un aperçu utile des travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours de sa neuvième session et nous nous félicitons de ses recommandations orientées vers l'action. Les activités de consolidation de la paix produisent des résultats tangibles sur le terrain. L'amélioration de la vie de la population touchée par le conflit est un critère éprouvé que nous pouvons et devons utiliser pour évaluer ce travail important.

Le Pakistan a vu le résultat des travaux menés par la Commission de consolidation de la paix, car il est l'un de ses membres et l'un des principaux pays fournisseurs de contingents pour les pays où une grande partie de ces travaux a lieu. Cette expérience confirme notre conviction que le renforcement du dispositif de consolidation de la paix et la réalisation du programme de consolidation de la paix ne sont pas seulement importants mais impératifs.

L'année écoulée a été décisive pour la Commission de consolidation de la paix. Grâce aux travaux du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, nous avons tous dirigé une grande partie de nos efforts vers le renforcement et l'amélioration de la consolidation de la paix. Nous félicitons les cofacilitateurs, les Représentants permanents de l'Angola et de l'Australie, d'avoir dirigé le processus qui a abouti à l'adoption plus tôt aujourd'hui de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. L'adoption simultanée de la résolution au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale met fin à un processus d'examen couronné de succès. Il est maintenant temps de la mettre en œuvre. Nous devrions être en mesure de voir des changements sur le terrain, là où c'est le plus important, sous la forme d'un mécanisme renforcé et efficace de consolidation de la paix.

La résolution que nous venons d'adopter est fondée sur deux principes très importants : une paix durable et l'inclusivité. Une paix durable n'est possible que si l'on prévient les conflits et remédie à leurs causes profondes. Et l'inclusivité est la clef de voûte d'une paix durable. Cela exige une étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et le respect des priorités

et des politiques nationales. Un renforcement du rôle des femmes et des jeunes est également essentiel et indispensable pour réussir.

Il y a, comme nous le savons tous, de nombreux cloisonnements dans le système des Nations Unies où des processus différents travaillent de manière indépendante sur des questions connexes. Nous devons nous efforcer de mieux utiliser les travaux de la Commission de consolidation de la paix. Il est donc crucial de renforcer son rôle consultatif et son interaction avec les principaux organes de l'ONU.

L'une des principales réalisations de la Commission ces deux dernières années a été de gérer les conséquences de l'épidémie d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. La Commission de consolidation de la paix et les formations pays ont mené des efforts concertés pour répondre aux aspects de la consolidation de la paix liés à l'effort de relèvement. La crise de l'Ebola a mis en évidence les difficultés liées à la consolidation de la paix. La souplesse de la Commission de consolidation de la paix et son aptitude à répondre à la crise de l'Ebola ont permis l'adoption d'une réponse plus cohérente. C'est un enseignement important à retenir pour l'avenir.

Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715) brosse un tableau alarmant de la réduction progressive des finances de la Commission de consolidation de la paix, limitant ainsi sa capacité à répondre à la demande. Cette lacune a également été identifiée dans le processus d'examen. Des ressources suffisantes et prévisibles seront nécessaires pour appuyer une consolidation de la paix rapide à haut risque et promouvoir la cohérence à l'échelle du système. La résolution aborde également cette question. La Commission de consolidation de la paix met un accent important sur la mobilisation des ressources, mais le renforcement de l'appui financier international et sa prévisibilité sont beaucoup plus cruciaux.

La Commission de consolidation de la paix a un rôle vital à jouer pour prévenir les conflits, consolider la paix après les conflits et éviter une reprise des hostilités. C'est vraiment investir dans notre avenir que d'investir dans l'équipement la Commission de consolidation de la paix afin qu'elle soit à la hauteur des défis à relever. Le processus d'examen que nous venons d'achever devrait insuffler une nouvelle vie à la Commission de consolidation de la paix, et la rendre plus réactive et efficace.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*): Je remercie le Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Skoog, de la contribution qu'il a apportée au cours de l'année écoulée en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Je félicite le Représentant permanent du Kenya, l'Ambassadeur Kamau, de son élection à la présidence de ladite Commission.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité viennent d'adopter les résolutions 70/262 et 2282 (2016) respectivement, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, établissant ainsi les directives à suivre pour les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploiera à l'avenir dans le domaine de la consolidation de la paix.

À la fin de 2014, l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, et le Conseil de sécurité avaient lancé conjointement le processus d'examen complet du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Grâce à leurs efforts collectifs, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont obtenu des résultats positifs dans l'examen d'ensemble et, en résumant leurs expériences des 10 dernières années, ils ont pu avancer des idées sur la façon d'améliorer les activités de consolidation de la paix. Nous souhaitons collaborer avec les États Membres pour mettre en oeuvre de manière exhaustive le contenu pertinent de la résolution, promouvoir et améliorer les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour la consolidation de la paix sur le terrain et permettre à l'ONU de mieux s'acquitter de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La consolidation de la paix est une entreprise innovante de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et du développement. Depuis leur création en 2006, les organes du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ont entièrement rempli les mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ont activement coordonné les efforts de consolidation de la paix de la communauté internationale dans les pays sortant d'un conflit, ont joué un rôle important dans la réalisation des objectifs communs des Nations Unies pour la paix et le développement, et ont mis en oeuvre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Chine souhaite se concentrer sur quatre points

concernant les futurs travaux à mener dans le domaine de la consolidation de la paix.

Premièrement, il est impératif de respecter le principe de l'appropriation nationale par le pays hôte. Les efforts déployés par les pays concernés sont indispensables à la réalisation d'une paix et d'un développement durables dans les pays sortant d'un conflit. Lorsqu'elle prépare et mène des efforts de consolidation de la paix, la communauté internationale doit respecter la souveraineté des pays concernés et leur appropriation de la situation, et fournir des efforts constructifs à la lumière de leurs besoins et de leurs souhaits.

Deuxièmement, il est essentiel d'élaborer et d'appliquer des politiques qui tiennent compte de la situation sur le terrain. La situation des pays sortant d'un conflit varie et les pays ont des besoins différents selon le moment. Les priorités et programmes relatifs à la consolidation de la paix doivent être adaptés aux conditions réelles des pays concernés et associés à des stratégies de développement global et des domaines et objectifs prioritaires afin de veiller à ce que l'assistance fournie réponde à leurs besoins réels et donnent les meilleurs résultats possibles. La Chine encourage le Fonds pour la consolidation de la paix à accorder une grande attention au renforcement des capacités des pays concernés et à gagner en efficacité sur tous les plans.

Troisièmement, il est impératif de renforcer les stratégies intégrées et la coordination et d'accroître l'efficacité. Les efforts de consolidation de la paix englobent les domaines politique, social et économique, ainsi que le secteur de la sécurité. Ils exigent la participation des gouvernements des pays concernés, d'autres pays pertinents, des organisations régionales, de l'ONU et des institutions financières internationales. La Commission de consolidation de la paix doit assumer pleinement son rôle d'organe consultatif intergouvernemental, coordonner activement les activités de consolidation de la paix de la communauté internationale, gérer ses ressources de façon rationnelle et renforcer la complémentarité des différents atouts.

Quatrièmement, il faut absolument s'intéresser de très près aux causes profondes des conflits et faire avancer l'ensemble des activités de consolidation de la paix. L'objectif de la consolidation de la paix doit être d'aider les pays sortant d'un conflit à assurer par leurs propres efforts leur développement et à promouvoir une paix durable. La consolidation de la paix doit se faire dans une synergie avec le Programme de développement

durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), être axée sur la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, et sur le règlement d'autres problèmes sous-jacents qui aboutissent à des conflits et à des crises, promouvoir les efforts de reconstruction des pays sortant d'un conflit dans tous les secteurs, et favoriser un développement socioéconomique coordonné des pays concernés.

Le Président chinois a souligné dans le cadre du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 organisé à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation (voir A/70/PV.13), que nous devons continuer de promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, instaurer un nouveau type de relations internationales fondées sur une coopération avantageuse pour tous et édifier une communauté internationale aux destinées communes pour l'ensemble de l'humanité. La Chine est prête à travailler avec les autres États Membres pour promouvoir la cause du maintien et de la consolidation de la paix des Nations Unies et contribuer encore mieux à ces fins.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier chaleureusement le Représentant permanent de la Suède, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix en 2015, de ses efforts inlassables, et à souhaiter plein succès au Représentant permanent du Kenya dans ses nouvelles fonctions de Président en exercice de la Commission.

La République du Kazakhstan appuie fermement les activités de la Commission et se félicite du rôle qu'elle a joué durant l'année écoulée, en particulier dans la mise en œuvre d'activités au niveau des pays et la formulation de recommandations en vue de remédier aux effets préjudiciables de l'épidémie d'Ebola, ainsi que pour garantir une meilleure intégration structurelle de la question de l'égalité des sexes à ses travaux et investir dans la jeunesse afin d'assurer la paix et la sécurité.

Le présent débat se tient à un moment décisif puisque l'examen du dispositif de consolidation de la paix sera bientôt achevé. L'adoption, aujourd'hui, de la résolution 70/262 améliorera considérablement le travail de la Commission et consolidera les efforts collectifs de pérennisation de la paix et de la sécurité. À cet égard, nous saluons en particulier tout le travail réalisé par les Représentants permanents de l'Australie et de l'Angola, en leur qualité de cofacilitateurs d'un processus intergouvernemental sans exclusive. Nous voudrions

appeler l'attention sur plusieurs points susceptible d'accroître l'efficacité du dispositif de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix ne doit pas se limiter uniquement à la phase d'après-conflit, mais être également intégrée à tous les efforts déployés dès le départ par l'ONU et à tous les mécanismes de prévention et de règlement des conflits. De tels investissements permettraient, à notre avis, de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits. Ils seraient certainement bien moins coûteux et plus durables que le simple fait d'intervenir lors d'une crise.

L'examen actuel est réalisé alors que l'ONU doit davantage accroître l'efficacité de la coordination, et renforcer la synergie des mandats et la cohérence des activités à l'échelle du système, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Pour obtenir de meilleurs résultats, elle doit également travailler en collaboration plus étroite avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales pour une meilleure rationalisation des activités et la mise en œuvre des directives de politique générale. Nous estimons donc qu'il faut modifier en conséquence le modèle de départ et les activités, de façon à les adapter aux contextes actuels et à la nature changeante des conflits.

Il est essentiel que le système des Nations Unies assure une plus grande convergence interne des mandats de ses organismes et de ses équipes de pays présents sur le terrain, ainsi que des structures et des organismes régionaux. On ne saurait trop souligner l'importance de partenariats renforcés avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales. Toutes les mesures doivent être coordonnées avec celles prises par les représentants spéciaux du Secrétaire général, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

Il est absolument nécessaire d'assurer un financement suffisant et garanti pour analyser et réduire les facteurs de déclenchement des conflits. Des ressources financières constantes sont nécessaires afin de jeter des bases stables pour une société sortant d'un conflit, le développement et la paix étant indissociables. Il faut donc renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la mobilisation des ressources et la communauté internationale doit s'employer à trouver des moyens de le faire. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Fonds pour la consolidation de la paix

d'avoir lancé la nouvelle initiative transfrontière dans la région d'Asie centrale, le long de la frontière qui sépare le Kirghizistan du Tadjikistan, et d'avoir alloué plus de 15 % de ses investissements à la promotion de l'autonomisation des femmes.

Prévoyant de futures menaces, le Président kazakh, M. Nursultan Nazarbayev, a proposé l'année dernière, dans le cadre du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale (voir A/70/PV.13), d'élaborer une stratégie mondiale qui permettrait une fois pour toutes d'éliminer les conflits. Il a également proposé qu'une partie des dépenses militaires nationales soit investie dans le Fonds pour les objectifs de développement durable.

Le Kazakhstan apporte une aide humanitaire et une aide au développement à plusieurs régions en crise. Nous travaillons notamment en coopération étroite avec l'Union africaine et ses différents conseils et mécanismes pour assurer une paix durable. Le Kazakhstan a récemment signé l'accord de partage des coûts pour des tiers avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin de mettre en œuvre le partenariat pour le développement durable établi entre l'Afrique et le Kazakhstan qui doit profiter à 45 pays de la région.

Enfin, le Kazakhstan demeure toujours disposé à renforcer le dispositif de consolidation de la paix afin de jeter des bases solides pour la stabilité régionale et mondiale.

M^{me} Arrieta Munguia (Mexique) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont franchi une étape importante avec l'adoption des résolutions 70/262 et 2282 (2016), qui devraient changer la façon dont l'Organisation s'emploie à instaurer la paix. Nous avons appris au fil du temps que l'ancien modèle consistant à agir uniquement lorsqu'une crise éclate n'est pas viable. Il s'agit d'édifier la paix avant, durant et après les conflits. Nous savons également que, pour que la paix soit durable, elle doit être établie au plus haut niveau, y compris par les acteurs les plus influents, mais aussi au niveau de la base, en faisant participer et en écoutant toutes les composantes de la société. Pour que la paix n'existe pas uniquement sur le papier, elle doit englober le développement, la justice et les institutions chargées de protéger les droits fondamentaux. Ce doit être une paix qui parle aux jeunes en leur donnant accès aux débouchés économiques, une paix qui ne laisse pas les femmes de côté. L'ensemble de

ce processus, qui est également une fin en soi, est ce que nous, les États Membres, appelons une « paix durable ».

Dix ans après la mise en place du dispositif de consolidation de la paix, nous sommes prêts à effectuer le tour à 360 degrés nécessaire pour placer l'être humain au centre de cette paix et nous attaquer aux racines des conflits, et nous avons à notre disposition de puissants instruments pour le faire, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Mexique appuie non seulement ce déplacement de l'épicentre des efforts de consolidation de la paix du point de vue réactif sur lequel elle a reposé pendant des années vers un point de vue préventif, mais également vers la redéfinition du dispositif même de consolidation de la paix au sein de l'Organisation. Nous pensons que pour pouvoir parler de pérennisation de la paix, nous devons établir un dialogue véritable entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Aussi ma délégation considère-t-elle comme une nette avancée le désir que traduit la résolution adoptée aujourd'hui, de la part des États Membres, de surmonter le problème du cloisonnement entre ces différents organes en utilisant la Commission de consolidation de la paix comme passerelle et en en mettant efficacement à profit le rôle d'organe consultatif intergouvernemental. Nous apprécions aussi que l'on repense les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix et que l'on vise la souplesse qui lui permettra d'agir plus librement et en proximité plus étroite avec les pays en conflit par une variété de moyens adaptés au contexte particulier du pays ou de la région concernés.

De même, la question des ressources financières est un élément fondamental de tout processus d'examen sérieux que nous entreprendrons et elle aura également de l'importance pour l'avenir du dispositif de consolidation de la paix. Si toute nouvelle exigence éventuelle, et les mandats connexes, devront s'accompagner des ressources correspondantes, il faudra également une planification stratégique qui permette de renforcer l'efficacité et l'efficacités des travaux de l'Organisation. À cet égard, l'analyse que le Secrétaire général présentera à la session de l'Assemblée générale sur les modalités financières de ce dispositif et les propositions qu'il fera concernant les mesures concrètes à prendre pour renforcer, dans le fond et dans la forme, ce dispositif qui vise à promouvoir un monde pacifique en ne laissant personne de côté, seront également fondamentales. Mais

pour modifier les synergies et concevoir les feuilles de route critiques permettant d'aboutir à une paix durable, il faut un effort de tous. C'est pourquoi le Mexique est disposé à continuer d'appuyer le processus qui s'engage aujourd'hui.

Enfin, le Mexique tient à saluer sincèrement les travaux réalisés par le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, sous la houlette avisée de l'Ambassadeur Gert Rosenthal, et qui nous ont permis d'utiliser comme fil conducteur de cette réflexion conjointe une notion porteuse de transformation comme celle de la pérennisation de la paix, dans le cadre des axes que constituent l'inclusion, la prévention et, en particulier, la cohérence au sein de l'Organisation. Les efforts déployés par les Représentants permanents de l'Angola et de l'Australie, qui ont encadré nos débats avec autant d'empathie que de patience et de dévouement, méritent tout autant d'être salués.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Président de l'Assemblée générale de ses observations concernant la résolution 70/262 de l'Assemblée générale sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous adressons également nos vives félicitations à l'Ambassadeur Macharia Kamau, Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé complet, et saluons le travail et l'énergie consacrés à ces travaux par l'ancien Président, l'Ambassadeur Olof Skoog, également nouveau Vice-Président aux côtés de la République de Corée, ainsi que tous les Présidents des six formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Nous voudrions remercier le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernandez-Taranco, ainsi que son équipe très compétente, du solide engagement dont ils témoignent à l'appui du mandat de la Commission de consolidation de la paix et de l'administration du Fonds pour la consolidation de la paix.

L'Indonésie se félicite de l'adoption de la résolution intitulée « Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies », qui souligne l'importance d'une approche globale de la consolidation de la paix, reposant en particulier sur la prévention des conflits. Cette résolution contient de précieuses dispositions de fond visant à promouvoir les efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation se réjouit de ce que la

résolution reprenne un certain nombre d'éléments clefs, dont l'importance de la diversification des méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, la nécessité d'une solide coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission, et la nécessité d'assurer un financement prévisible et durable des activités de consolidation de la paix. Nous espérons que sa mise en œuvre conduira à offrir, de façon globale et coordonnée, un appui renforcé aux pays qui le demandent en matière de consolidation de la paix.

Je ne saurais manquer de remercier les Représentants permanents de l'Australie et de l'Angola de tout le travail qu'ils ont consacré en tant que cofacilitateurs aux négociations intergouvernementales sur le projet de résolution. Nous remercions également le Bangladesh, Coordonnateur du groupe des pays non alignés au sein de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les différentes parties et les diplomates qui ont fait un excellent travail dans la négociation de cette résolution.

Pour ce qui est du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (A/70/714), l'Indonésie se félicite que la Commission se soit fixé entre autres objectifs, à sa neuvième session, l'adoption de méthodes de travail plus transparentes et un ordre du jour plus souple, ainsi que le renforcement de ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. La Commission de consolidation de la paix doit continuer à étudier les moyens d'adopter des méthodes de travail plus souples et moins lourdes afin de mieux s'adapter aux difficultés rencontrées sur le terrain.

S'agissant du rôle consultatif de la Commission, nous partageons l'avis exprimé dans le rapport, à savoir qu'en donnant des avis ciblés et contextualisés, la Commission peut veiller à ce que les priorités nationales soient prises en compte dans la conception et l'exécution des mandats définis par le Conseil. Les priorités nationales sont un élément essentiel de l'engagement d'ensemble des Nations Unies aux côtés des pays hôtes.

En ce qui concerne la session annuelle de 2015, sur le thème du financement prévisible de la consolidation de la paix, nous notons que les questions du morcellement et d'un financement commun ont été parmi les aspects abordés au cours des deux sessions. Guidés par les besoins identifiés par les pays hôtes, le système des Nations Unies et les donateurs devraient s'efforcer d'améliorer la coordination de leurs activités et les délais, ainsi que d'éviter les redondances.

En outre, on ne saurait trop insister sur l'importance d'un appui accru au renforcement des capacités civiles des pays en conflit ou sortant d'un conflit. Des institutions nationales disposant de ressources suffisantes et correctement gérées, qui assurent aux citoyens un service responsable et transparent sont essentielles à la pérennisation de la paix et des dividendes de la consolidation de la paix. Il importe d'ailleurs d'assurer tout le long de la session annuelle la continuité du dialogue sans équivalent qu'animent les acteurs compétents, qu'ils soient du Siège ou qu'ils viennent du terrain, ainsi que des capitales.

Nous espérons que la nouvelle résolution, qui insiste sur la prévisibilité et la viabilité du financement des activités de consolidation de la paix des Nations Unies, permettra au Secrétaire général de mettre en place, avec l'appui des États Membres, des modalités de financement plus efficaces et prévisibles des activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715), qui indique que le Fonds lancera de nouvelles procédures de gestion en 2016 pour veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées au mieux et pour présenter aux décideurs des arguments en faveur d'un niveau suffisant de financement prévisible.

Pour gérer efficacement les conflits, dont le nombre a triplé depuis 2007, ainsi qu'un certain nombre de situations actuelles présentant le risque de dégénérer de nouveau en conflit, assurer, outre la fourniture de ressources financières suffisantes, un effort soutenu de dialogue, de médiation et de prévention des conflits revêt assurément une importance critique. Si le Conseil de sécurité devra jouer son rôle avec diligence, les conseils de la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité et son rôle d'appui seront également essentiels. Après l'adoption de la nouvelle résolution, un grand espoir a été exprimé. C'est maintenant aux principaux organes des Nations Unies, à la Commission de consolidation de la paix et aux autres acteurs du système des Nations Unies de montrer toute la mesure de leur efficacité et de leur soutien en réalisant pleinement les objectifs de la résolution. Pour sa part, l'Indonésie continuera de contribuer à tous les efforts probants visant à renforcer encore le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser mes vifs remerciements à l'Ambassadeur Olof Skoog pour son engagement à la

tête de la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée et d'assurer son successeur, le Représentant permanent du Kenya, de tout notre soutien.

Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat qui intervient à un moment important, alors que nous venons d'adopter la résolution 70/262, consacrée à l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, qui reprend, et nous nous en félicitons, bon nombre des recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif d'experts (voir A/69/968). Toute notre reconnaissance va, dans ce contexte, à son président, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, et aux autres membres du Groupe, pour la qualité du travail et le niveau d'ambition dont ils ont fait preuve, ainsi qu'aux Représentants permanents de l'Angola et de l'Australie qui, ensemble avec leurs équipes, ont mené à bon port les négociations qui ont conduit à l'adoption de la résolution ce matin.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'observateur de l'Union européenne.

Les résolutions identiques adoptées ce matin par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) reprennent bon nombre de priorités pour lesquelles le Luxembourg s'est engagé depuis la création de la Commission de consolidation de la paix et, plus particulièrement, dans l'exercice de la présidence de la formation Guinée. Elles confirment des tendances déjà en cours au sein de la Commission de consolidation de la paix au cours des dernières années et reflétées dans le rapport sur sa neuvième session (A/70/714), que nous examinons aujourd'hui.

Le Luxembourg est intimement convaincu que la pérennisation de la paix requiert une approche intégrée visant à prévenir l'éclosion, l'escalade, la poursuite et la réapparition des conflits, qui associe autorités gouvernementales et autres parties prenantes au niveau national et qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale. Nous saluons le fait que la résolution entérine formellement cette approche, qui doit prendre la forme d'un processus politique à long terme, capable d'aborder les causes profondes des conflits, et réitérer l'interdépendance des éléments constitutifs d'une telle approche intégrée.

Celle-ci doit nécessairement associer le développement, la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme, ou encore la bonne gouvernance, et soutenir des processus nationaux inclusifs qui prennent

en compte les besoins de toutes les composantes de la société. C'est également ce que nous nous efforçons de faire au niveau de la formation Guinée, en collaboration, et dans un esprit d'appropriation nationale, avec les autorités guinéennes et les différentes composantes de la société guinéenne, les partenaires au développement et les organisations régionales et sous-régionales, dont, notamment, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano. La formation Guinée, que j'ai l'honneur de présider depuis son établissement, à la demande des autorités guinéennes, en février 2011, met ainsi l'accent sur le dialogue national et une démarche inclusive.

La résolution relative à l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies que nous venons d'adopter reconnaît la nécessité d'une approche flexible dans la manière dont la Commission de consolidation de la paix organise ses travaux. En effet, si nous voulons maximiser la valeur ajoutée que la Commission peut apporter, il nous faut lui donner les moyens de se saisir rapidement de contextes nationaux ou régionaux qui ne figurent pas à son ordre du jour, tout comme de questions thématiques et transversales, à l'instar de ce qui a été fait en 2015 pour ce qui est de la transition au Burkina Faso, du processus de paix en Papouasie-Nouvelle-Guinée ou encore des défis en matière de consolidation de la paix en Somalie.

Une telle approche a également été mise en pratique avec succès à partir de 2014 concernant l'épidémie d'Ebola. Les formations Guinée, Libéria et Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix ont su offrir leurs plateformes pour mobiliser l'attention internationale, non seulement concernant la menace posée en matière de santé publique, mais également concernant la stabilité des pays concernés, et au-delà, de la région ouest-africaine. Le Fonds pour la consolidation de la paix a, de son côté, su jouer son rôle, venant compenser les ressources qui manquaient pour faire face aux défis posés en matière de paix et de sécurité.

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, qu'il me soit permis de relever encore quelques éléments qui figurent depuis un moment parmi les priorités de la Commission de consolidation de la paix et dont la pertinence se voit réaffirmée aujourd'hui. Je veux parler de la nécessité de prendre en compte la dimension genre de façon transversale dans les efforts de consolidation de la paix, ou encore de la reconnaissance du rôle joué par les jeunes pour prévenir des conflits ou y mettre

fin. Au même titre, il importe de mentionner aussi la justice transitionnelle, en tant qu'élément clef pour consolider la paix et la stabilité et pour jeter les bases du développement.

Des recommandations plus ambitieuses encore du rapport du Groupe consultatif d'experts, notamment concernant l'accroissement du financement des activités de consolidation de la paix et l'amélioration de sa prévisibilité, auraient certes mérité d'être retenues, mais le dispositif de consolidation de la paix mis en place aujourd'hui, à travers cet examen, constitue un important pas en avant, nous en sommes convaincus. Désormais il importera d'en tirer pleinement profit. L'Assemblée générale pourra compter sur l'engagement et le soutien continu du Luxembourg à cette fin.

M. Ripkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le maintien de la paix des Nations Unies est l'un des outils les plus importants qui soient pour aider les États à régler les conflits, à en surmonter les conséquences et à prévenir la reprise des crises. Nous nous félicitons de l'adoption simultanée aujourd'hui par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des résolutions consacrées à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation (résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité). Ces résolutions doivent aider les organes des Nations Unies à s'adapter aux réalités contemporaines des pays sortant d'un conflit et à améliorer leur efficacité.

Nous comptons que les objectifs et activités de pérennisation de la paix prévus ici par les États Membres apporteront une contribution positive aux efforts de règlement et de prévention des conflits. Nous pensons qu'il est impératif de reconnaître, comme le prévoit la résolution, que la responsabilité de la pérennisation de la paix incombe d'abord et avant tout aux parties prenantes nationales. L'Organisation des Nations Unies et les entités internationales, lorsque cela est nécessaire et avec l'accord des parties concernées, pourront apporter une aide, qui devra être axée sur le renforcement des capacités des pays touchés afin qu'ils puissent surmonter le conflit. Nous pensons que le caractère inclusif du processus politique national et l'idée que la responsabilité, en matière de paix, incombe globalement à la population sont au cœur de cette démarche.

La résolution adoptée aujourd'hui précise les fonctions de la Commission de consolidation de la paix, qui est un organe consultatif intergouvernemental et qui occupe par conséquent une place essentielle dans le

dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous appelons le Comité d'organisation à examiner ses méthodes de travail. Nous espérons que cet examen permettra de renforcer l'efficacité des travaux de la Commission en application du mandat qui lui a été confié par la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, et qu'il permettra également d'améliorer la qualité des conseils fournis au Conseil de sécurité en ce qui concerne le règlement de situations nationales qui relèvent de la compétence de ces deux organes.

L'amélioration de l'efficacité des efforts de consolidation de la paix est l'objectif de l'important appel lancé en faveur du renforcement de la coordination et de la coopération entre les divers organes et structures du système des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, il convient de souligner que ces efforts doivent être entrepris dans le respect rigoureux des mandats pertinents. Autrement, au lieu d'un élan positif, c'est la confusion qui régnera car chacun ira de sa propre initiative mais personne ne sera responsable de rien.

Une section spécifique de la résolution est consacrée aux questions relatives au financement de la consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds a prouvé qu'il était un mécanisme important propre à faciliter le relèvement et le développement. Nous comptons sur le Secrétaire général pour se faire une idée d'ensemble des options raisonnables susceptibles de garantir le financement à long terme, ce qui permettra à l'Assemblée générale de parvenir à un accord.

Mme Faizunnesa (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance plénière et saluons l'adoption de la résolution 70/262, détaillée et tournée vers l'avenir, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous associons aux autres orateurs qui se sont félicités du travail accompli par l'Australie et l'Angola en tant que facilitateurs des négociations sur le projet de résolution.

Le Bangladesh a eu le privilège d'assumer la fonction de porte-parole du Mouvement des pays non alignés durant les négociations officieuses sur la résolution. Nous souhaitons qu'il soit pris acte de notre appréciation à l'égard de tous les membres du Mouvement pour leur confiance et leur appui indéfectibles.

Nous espérons maintenant que la résolution va être mise en œuvre sur la base des recommandations constructives du Groupe consultatif d'experts. Nous estimons que le débat thématique de haut niveau sur la paix et la sécurité que tiendra prochainement l'Assemblée générale devrait permettre d'orienter notre attention sur la mise en œuvre des divers aspects de la résolution dans un cadre plus large et holistique. Le rapport annuel (A/70/714) de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session, tenue l'année dernière, montre clairement que la Commission a déjà enclenché un certain nombre de mesures et d'initiatives à cette fin. Nous apprécions la vision stratégique et le programme de travail semestriel présentés par le Président en exercice de la Commission, ainsi que les efforts déployés à ce jour pour les mettre en œuvre. Nous espérons que la résolution adoptée aujourd'hui donnera un nouvel élan aux travaux de la Commission en ce qui concerne la diversification de ses méthodes de travail afin d'accorder à son comité d'organisation davantage de profondeur et de souplesse et de lui donner une nouvelle dimension pour traiter les questions relatives à la pérennisation de la paix.

Il importe que notre expérience des activités de consolidation de la paix des Nations Unies au cours des 10 dernières années nous ait amenés à collaborer au niveau conceptuel sur la notion de pérennisation de la paix. La définition claire de cette expression, conformément à la résolution, élargit à juste titre la notion traditionnelle et assez restrictive de consolidation de la paix et souligne la nécessité de fournir un appui politique durable quel que soit le type de conflit, notamment en prévenant la reprise des conflits. Nous espérons que cette notion sera dûment reconnue par tous les organes principaux de l'Organisation, ainsi que par les autres acteurs concernés afin que la consolidation de la paix ait une véritable chance de montrer son potentiel aux niveaux national, régional et multilatéral. Cela étant, nous tenons à réitérer l'importance que nous attachons à cinq questions capitales.

Premièrement, il faut reconnaître et préserver le caractère central de l'appropriation et des initiatives nationales en matière de consolidation de la paix et ne pas simplement contenter de les mentionner. L'appui international et régional à la consolidation de la paix peut jouer un rôle catalyseur, mais il ne portera ses fruits que s'il est ancré sur des engagements fermes pris par les autorités et les gouvernements nationaux. Il est capital de promouvoir un environnement favorable à la mise en place de processus de consolidation de la paix

ouverts à tous pour permettre à des acteurs nationaux divers dont les opinions et les intérêts sont légitimes d'y participer et d'y contribuer.

Deuxièmement, la fragmentation des activités de consolidation de la paix à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies pose une grave menace à la réalisation des objectifs fondamentaux et à la crédibilité de la consolidation de la paix. Nous constatons avec espoir que des efforts sont en cours au sein de l'ONU, notamment sur le terrain, pour tenter de rompre les cloisonnements. La Commission ne doit cesser de s'employer, en se réunissant et en jouant un rôle consultatif, à consolider ces efforts, en vue notamment de rapprocher les acteurs qui œuvrent à la sécurité et au développement sans empiéter sur leurs compétences et leurs mandats respectifs.

Troisièmement, il est également encourageant de constater que la Commission est en train de développer et de renforcer son interaction avec les organisations régionales compétentes, en particulier en Afrique, et qu'elle met davantage l'accent sur les questions transversales régionales. Si la Commission est autorisée à élargir la portée de son action au-delà de son programme de travail, il pourrait s'avérer utile de rechercher la façon dont la Commission pourrait créer sa propre pertinence en instaurant une véritable coopération avec les entités régionales concernées dans les parties du monde où cela est important. La valeur ajoutée par la Commission dans la lutte contre la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest pourrait se reproduire dans d'autres contextes pertinents ou émergents qui constituent des sources de préoccupation, notamment en ce qui concerne la tâche fondamentale de renforcement des institutions à long terme.

Quatrièmement, la stratégie relative à l'égalité des sexes et les débats de la Commission sur le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix représentent des contributions importantes à la promotion d'un programme de consolidation de la paix sans exclusive. Il importe que ces approches se retrouvent dans les activités de consolidation de la paix des autres organes, organismes, fonds et programmes compétents de l'ONU. Tous les acteurs concernés doivent s'efforcer de faire jouer leurs avantages respectifs au lieu de réorganiser des interventions similaires sans se préoccuper vraiment de la coordination.

Cinquièmement, et c'est probablement la question la plus importante, le financement de la consolidation de la paix reste un obstacle majeur à la

pleine réalisation de son potentiel. Nous espérons que l'accent sans équivoque mis dans la résolution sur un financement croissant, prévisible et durable contribuera à générer un appui politique suffisant pour mobiliser des ressources absolument nécessaires à la consolidation de la paix, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons que le Secrétaire général nous communiquera des idées créatives en ce qui concerne la mobilisation de financements, en tenant compte des contributions prélevées et volontaires. La notion de pérennisation de la paix n'aura de sens que si les ressources nécessaires sont mobilisées pour la mettre en œuvre.

Le Bangladesh reste un fervent partisan de la consolidation de la paix et continuera de participer au renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU sur la base du consensus entre tous les États Membres. Notre gouvernement a récemment pris l'initiative de créer un centre pour la consolidation de la paix, dont nous estimons qu'il élargira les efforts régionaux et internationaux dans ce domaine sur la base de recherches approfondies et d'activités de formation. Nous invitons tous les États intéressés à se joindre à nous pour que cette initiative connaisse la réussite escomptée.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance plénière.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2015. Cette résolution et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, qui est identique, sont le résultat d'un processus de consultations intergouvernementales long et difficile. Ma délégation souhaite qu'il soit pris acte de sa profonde reconnaissance à l'égard de l'Ambassadrice de l'Australie, M^{me} Bird, et de l'Ambassadeur de l'Angola, M. Gaspar Martins, pour avoir cofacilité ce processus et nous avoir guidés tout au long du processus de consultations. Nous remercions également les experts des Missions permanentes de l'Australie et de l'Angola, car ce résultat n'aurait pas été possible sans leurs efforts.

L'adoption de la résolution 70/262 et de la résolution parallèle du Conseil de sécurité arrive à point nommé. S'attaquer aux défis contemporains de la consolidation de la paix est de bon augure pour le renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. C'est particulièrement

important dans le contexte du coût humain et des immenses souffrances engendrés par les conflits qui font rage dans le monde entier en cette époque troublée. Prévenir les conflits, mener une consolidation de la paix efficace, régler les causes profondes des conflits et veiller à ce qu'ils ne reprennent pas sauverait des millions de vies du fléau des conflits et des guerres. Il est impératif à cet égard que des mesures visant à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits soient prises sans délai. La présente résolution traduit notre volonté collective de nous engager sur cette voie.

Il est également encourageant de constater que la résolution prend acte et se félicite du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix en sa qualité d'organe consultatif intergouvernemental spécialement chargé d'intégrer une approche stratégique dans les initiatives internationales en faveur de la consolidation de la paix et de les rendre cohérentes. De même, nous sommes encouragés par la détermination des États Membres à revitaliser les travaux du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

En tant que pays relevant de 30 années de conflit qui ont laissé de profondes balafres dans le tissu socio-ethnique de toute la nation, Sri Lanka est particulièrement bien placée pour réfléchir au coût humain et aux souffrances indicibles provoqués par le conflit, et pour professer son attachement à la consolidation de la paix après les conflits. Dans ce contexte, la réconciliation et l'apaisement des cœurs et des esprits de la population sont devenus des priorités de premier ordre. Nous sommes profondément conscients du fait que la consolidation de la paix doit être réalisée d'urgence pour prévenir la récurrence du conflit. La transition politique réalisée à Sri Lanka en janvier l'an dernier a fait naître des occasions cruciales pour la consolidation de la paix dans le pays. Notre objectif est de promouvoir la réconciliation nationale tout en accordant la priorité à des mesures visant à renouveler et à renforcer la confiance entre les populations touchées par ce long conflit.

Comme l'ont souligné plusieurs orateurs ce matin, nous pensons également que la consolidation de la paix est un processus intrinsèquement politique. C'est également, par essence, un processus que le pays concerné doit s'approprier et dont le calendrier doit être mûrement réfléchi, en tenant compte des circonstances nationales et avec l'assistance de toutes les parties prenantes, dont l'ONU.

La consolidation de la paix après le conflit à Sri Lanka est quasiment synonyme de la réconciliation post-conflit et est ancrée dans le principe d'appropriation nationale. Nous avons pris acte du fait que le processus de réconciliation passe par l'inclusion des larges secteurs que sont la recherche de la vérité, la justice, les réparations et la non-réurrence. La définition des contours du dispositif qui préside aux mécanismes nationaux relatifs à la recherche de la vérité, à la justice, aux réparations et à la non-réurrence est un processus en pleine évolution.

À Sri Lanka, le processus de consultations nationales sur la justice transitionnelle, qui est axé sur les victimes, a déjà commencé. La société civile y a d'ailleurs une participation notable. Nous avons obtenu une assistance technique de la part du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition pour nous acquitter de la tâche cruciale que constitue la définition des questions destinées aux consultations. Je tiens à mentionner avec gratitude que ce processus est soutenu par un financement émanant du Fonds pour la consolidation de la paix. Ce financement a été accordé après que le Secrétaire général a déclaré l'an dernier que Sri Lanka était éligible à percevoir un appui financier du Fonds. Nous accueillons avec la même appréciation l'assistance au financement que nous procure le Fonds pour la consolidation de la paix pour la réinstallation des dernières personnes déplacées par le conflit, ce qui étaye les efforts de Sri Lanka en faveur de la réconciliation nationale.

Ces projets ont été financés par le mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la consolidation de la paix. Un plan de consolidation de la paix à plus longue échéance est en cours d'élaboration par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement sri-lankais, plan pour lequel un financement prévisible à plus long terme serait essentiel.

Je ne saurais poursuivre le débat d'aujourd'hui sans insister comme il convient, à l'instar d'autres orateurs, sur l'importance d'un financement adéquat, prévisible et durable des initiatives de consolidation de la paix de l'ONU. La résolution évoque à juste titre ce besoin impérieux. À cet égard, nous accueillons favorablement le fait que la résolution souligne la nécessité de renforcer les partenariats entre les Nations Unies et les principales parties prenantes, en particulier les institutions financières internationales.

Il est capital de renforcer le Fonds de consolidation de la paix par des contributions suffisantes. Le financement du Fonds permet à l'ONU de saisir des occasions politiques qu'elle manquerait probablement dans le cas contraire. Cela étant, il est démoralisant d'apprendre que les activités du Fonds pour la consolidation de la paix sont entravées par un recul des contributions, puisque les contributions prévues en 2016 sont bien inférieures aux besoins effectifs de financement des activités de consolidation de la paix dans le monde.

Dans ce contexte, Sri Lanka accueille favorablement la proposition d'organiser, en marge de l'Assemblée générale à sa soixante-et-onzième session en septembre, une conférence d'annonce de contributions des donateurs, dans le but de refinancer le Fonds pour la consolidation de la paix et de faire suite à la résolution 70/262 et à la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, toutes deux adoptées ce jour. Sri Lanka est heureuse de confirmer qu'elle co-présidera ladite conférence aux côtés du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et de plusieurs autres États Membres, comme cela a été annoncé ce matin. Nous estimons qu'une conférence d'annonce de contributions des donateurs de cette nature aidera à relever le niveau des contributions, le nombre de donateurs et la prévisibilité du financement du Fonds par le biais des contributions volontaires, notamment par des engagements pluriannuels. Nous espérons que tous les États Membres participeront activement à cette conférence.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous saluons l'adoption aujourd'hui de la résolution sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (résolution 70/262), ainsi que la tenue du débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa neuvième session (A/70/714) et le rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715). Nous tenons, pour commencer, à remercier les facilitateurs, l'Ambassadrice Bird, de l'Australie, et l'Ambassadeur Gaspar Martins, de l'Angola, de leurs efforts inlassables; le Groupe consultatif d'experts et son président, l'Ambassadeur Rosenthal, de leur éclairage; le Président en exercice de la Commission de

consolidation de la paix, l'Ambassadeur Kamau, ainsi que son prédécesseur, l'Ambassadeur Skoog, et enfin le Sous-Secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix, l'Ambassadeur Fernandez-Taranco.

En tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, l'Italie attend avec intérêt une application concrète de la résolution d'aujourd'hui, qui se traduira par le renforcement de la Commission de consolidation de la paix, confortera le rôle très utile qu'elle joue dans l'arsenal du Conseil de sécurité et améliorera la capacité globale de l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive.

Nous sommes saisis d'un examen très complet du secteur. J'aborderai brièvement certains points qui sont particulièrement chers à l'Italie.

En tout premier lieu, nous sommes très heureux du changement d'attitude et de la définition du nouveau concept de pérennisation de la paix. Il ne s'agit pas uniquement de vocabulaire; ce changement aura une profonde incidence sur la manière dont nous nous acquittons de nos travaux. La consolidation de la paix ne doit plus être considérée comme une activité d'après conflit, car la difficulté de la pérennisation de la paix concerne l'intégralité du cycle de notre engagement à prévenir les conflits et à empêcher leur récurrence. En termes concrets, l'Italie estime que nous devons appliquer une stratégie intégrée pour écarter les menaces trans-régionales telles que la violence extrémiste et le terrorisme, les trafics, la contrebande de migrants et la traite d'êtres humains, en s'attaquant à leurs causes profondes, et pour pérenniser la paix, une fois rétablie, par des initiatives de renforcement des capacités et des institutions.

Deuxièmement, l'ONU est désormais, au niveau mondial, le principal facteur habilitant des partenariats visant à pérenniser la paix. Une coopération accrue avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions multilatérales et les organisations de la société civile est donc indispensable, et l'Italie se tient prête à jouer son rôle et à exploiter tous les moyens dont elle dispose à cette fin. Dans ce contexte, les formations pays de la Commission de consolidation de la paix jouent un rôle charnière.

Troisièmement, l'Italie se fait l'écho de la résolution lorsqu'elle souligne qu'il importe que les femmes participent à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix, et qu'elles ont un rôle moteur à jouer à cet égard. Nous

sommes conscients qu'il demeure nécessaire d'accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de décision dans les instances et les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits et qu'il convient de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans tous les débats ayant trait à la pérennisation de la paix. C'est la raison pour laquelle, en septembre, le Premier Ministre italien, M. Renzi, s'est engagé à accorder davantage de ressources, à hauteur de 50 millions d'euros dans les deux prochaines années, à des programmes consacrés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

Mon dernier point porte sur la nécessité d'assurer à la consolidation de la paix un financement plus prévisible, en particulier s'agissant du Fonds pour la consolidation de la paix. Le renforcement de la coopération avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières et le règlement du problème des cloisonnements au sein de la communauté des donateurs sont des questions pivots. Mais nous devons également déployer d'autres ressources en faveur des activités de consolidation de la paix, notamment des contributions non monétaires et des contributions du secteur privé. À cet égard, l'Italie a décidé de reprendre ses versements au Fonds pour la consolidation de la paix durant toute l'année 2016. Notre objectif est de faire davantage pour assurer un financement suffisant et prévisible à la consolidation de la paix moyennant un engagement à long terme. L'Italie est fermement convaincue que, au regard du coût des conflits et de l'instabilité, la diplomatie préventive est non seulement le bon choix, mais également un choix intelligent.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur une question, qui, de l'avis de l'Italie, est au cœur de l'édification de sociétés pacifiques et inclusives : la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel. Préserver le patrimoine culturel d'une société, en particulier le protéger contre les actes de terrorisme et le trafic, et promouvoir et respecter la diversité culturelle, est essentiel dans les processus de réconciliation et de consolidation de la paix. Aucune société ne peut prospérer sans culture; et aucune relation mutuelle ne peut être établie s'il n'existe pas de respect de l'histoire d'un peuple et de son âme. Pour ces raisons, l'Italie et l'UNESCO, faisant fond sur de nombreuses activités antérieures, ont signé le 16 février un accord historique portant création d'une équipe spéciale chargée de la protection des objets d'art antiques dans les zones de crise. Ceux que l'on appelle les Casques bleus de la

culture sont un signe tangible de l'engagement de l'Italie à l'égard de la campagne « Unis pour le patrimoine » et de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

M^{me} Amadeo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier le Président, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadeur Kamau de leurs déclarations d'aujourd'hui. Je voudrais également féliciter l'Australie et l'Angola, qui ont présidé l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2015, ainsi que les Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, du travail accompli. Nous leur sommes reconnaissants de tous les efforts qu'ils déploient pour aider de nombreux États parmi les plus fragiles du monde dans leurs efforts pour se relever d'un conflit et également pour renforcer les capacités des Nations Unies à cet égard. La séance d'aujourd'hui est tout particulièrement importante dans le contexte de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, couronné aujourd'hui par l'adoption de résolutions identiques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les résolutions 70/262 et 2282 (2016).

L'année 2016 est une année importante pour le dispositif de consolidation de la paix. Nous avons parcouru un long chemin depuis que l'examen a commencé, au début de 2015. Durant l'année écoulée, le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, d'autres entités des Nations Unies, les États Membres et de nombreux partenaires internationaux n'ont pas seulement reconnu collectivement que la consolidation de la paix était toujours insuffisamment reconnue, ils ont également décidé unanimement de s'atteler au problème. Ce qui ressort des résolutions d'aujourd'hui c'est à la fois un corpus de savoir et un programme d'action en matière de consolidation de la paix, sur lequel a délibéré la communauté internationale tout au long de l'année écoulée. Les États-Unis appuient pleinement l'adoption de ces résolutions, dont ils attendent avec intérêt l'application intégrale. Mon gouvernement espère qu'elles permettront au système des Nations Unies de fonctionner de façon plus stratégique, plus coordonnée et plus efficace dans les situations d'après-conflit.

Nous partageons l'idée que défendent ces résolutions, à savoir que l'on ne peut aborder ni gérer, dans le cadre des Nations Unies, la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix de façon cloisonnée. Nous approuvons la formulation qu'elles proposent concernant la notion de pérennisation de la paix, pour laquelle il convient

de mieux relier l'action des Nations Unies et de la communauté internationale à tous les stades d'un conflit. Nous approuvons également le fait qu'elles mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer le partenariat et la coopération entre les Nations Unies et les autres organisations multilatérales et régionales dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. En outre, mon gouvernement approuve fermement l'accent mis dans ces résolutions sur les femmes et sur la promotion des droits de l'homme dans le cadre de la consolidation de la paix, entre autres questions. Toutefois, c'est à nous, États Membres, et à la communauté des Nations Unies qu'incombe au premier chef la responsabilité de veiller à ce que l'examen du dispositif de consolidation de la paix débouche sur des résultats réels. L'adoption aujourd'hui de ces résolutions ne devrait être qu'un premier pas dans leur mise en œuvre globale. Nous nous réjouissons à la perspective d'oeuvrer avec chacun, ici, à cet effort.

S'agissant maintenant du rapport de la Commission de consolidation de la paix de cette année (A/70/714), il est clair que nous avons fait quelques progrès dans la prévention des conflits et dans la réunion des conditions propices à la paix dans des pays dont l'histoire a été marquée pas les troubles. En Guinée-Bissau, la Commission de consolidation de la paix a contribué activement à favoriser la coordination entre les donateurs, dans le cadre, notamment, de la conférence de Bruxelles de mars 2015, qui a permis de mobiliser la somme sans précédent de plus de 1 milliard d'euros. En République centrafricaine, la Commission de consolidation de la paix a aidé à sensibiliser le public au manque de financements dont souffraient plusieurs questions prioritaires dans ce pays, notamment les élections et la médiation. La Commission de consolidation de la paix a été l'un des premiers acteurs internationaux en République centrafricaine à se mobiliser pour réunir des financements supplémentaires pour les élections, qui avaient présenté un obstacle majeur à la réussite de la transition politique que nous souhaitons tous.

Maintenir l'attention de la communauté internationale sur les pays sortant d'une crise est au coeur des préoccupations de la Commission de consolidation de la paix. À titre d'exemple clef, à cet égard, citons l'attention constante que consacre la Commission de consolidation de la paix à la crise de l'Ebola. Suite au déplacement effectué par le Président de la Commission de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest en avril, la réunion extraordinaire qu'il a organisée ici à New York a mis en lumière les lacunes et les problématiques critiques caractérisant des domaines

comme la gouvernance, le renforcement des institutions et la participation des citoyens. Cette réunion, de même que la vigilance constante de la Commission s'agissant de ces questions, a été essentielle pour permettre de couvrir les principaux besoins en matière de consolidation de la paix pendant la phase de relèvement qui a suivi l'épidémie d'Ebola.

En ce qui concerne le Fonds pour la consolidation de la paix, nombreuses sont les réalisations qui méritent l'attention de l'Assemblée, mais je voudrais mettre en exergue trois aspects du rapport annuel du Fonds pour la consolidation de la paix (A/70/715) qui, à notre avis, sont particulièrement encourageants. C'est en 2015 que le Fonds a atteint pour la première fois l'objectif fixé par le Secrétaire général en matière de soutien de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Nous avons appris avec satisfaction que le Fonds avait affecté 15,7 % de ses ressources à des initiatives portées par les femmes. Même si nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup de travail à faire pour intégrer pleinement la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des projets de consolidation de la paix, nous nous félicitons de l'engagement du Fonds, qui s'attache à mettre au point une stratégie d'intégration systématique de la problématique hommes-femmes dans les activités menées dans les différents pays. Comme nous le savons, lorsque les femmes prennent une part active, à tous les niveaux, à la prise des décisions politiques, nous sommes tous plus en sécurité, nos efforts de consolidation de la paix sont plus solides et, dans le monde entier, les constitutions et les accords de paix sont plus inclusifs, plus justes et plus durables.

Nous trouvons également encourageant le travail effectué par le Fonds au Burundi, où son appui a permis au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) de rester opérationnel après la fermeture du Bureau des Nations Unies. Le HCDH fournit un travail crucial de surveillance et d'information dans le domaine des droits de l'homme, et il est l'un des seuls organes à assurer cette surveillance au Burundi où l'aire d'action politique continue de se rétrécir.

Enfin, les financements fournis par le Fonds à l'UNICEF et au Programme des Nations Unies pour le développement ont contribué à la diffusion de messages essentiels concernant le virus Ebola dans la région de Guinée forestière, connue pour son instabilité. Le Fonds avait déjà soutenu cette population durant la crise au Libéria et avait mis en place un réseau permettant de relayer auprès de la population locale les messages jugés

fiables sur la lutte sanitaire contre l'Ebola. Grâce en partie au soutien du Fonds, la région a été la première de Guinée à être déclarée exempte du virus Ebola.

L'année 2015 a été une année importante pour la consolidation de la paix aux Nations Unies. La communauté internationale s'est concentrée sur la nécessité de mieux relier les éléments de son action d'un bout à l'autre de l'arc de conflit et d'accorder plus d'attention aux éléments cardinaux d'une paix durable après un conflit : l'appropriation nationale, l'inclusion sociale et politique, le renforcement des institutions, et la prévisibilité des financements. Pour l'avenir, les enjeux restent élevés, puisque ce sont rien moins que la paix et la sécurité qui sont dans la balance. Nous devons saisir toutes les occasions, telles que la séance d'aujourd'hui, pour continuer à faire fond sur le corpus croissant d'enseignements tirés des processus de consolidation de la paix. Nous devons poursuivre sur notre lancée en vue de traduire en conséquences tangibles les recommandations issues de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir supervisé ce processus important et adresser nos félicitations aux cofacilitateurs, l'Australie et l'Angola, pour leur encadrement de ce processus jusqu'à son terme, si satisfaisant. Je tiens également à remercier le Président de la Commission, le Représentant permanent du Kenya, et son vice-président, le Représentant permanent de la Suède, de leur clairvoyance, de leur impulsion et de leur engagement.

La résolution dont nous sommes saisis est la plus exhaustive jamais adoptée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix (résolution 70/262 et résolution 2282 (2016)) du Conseil de sécurité. C'est un résultat véritablement remarquable, qui permettra de renforcer la capacité collective de l'ensemble du système des Nations Unies en matière de pérennisation de la paix. Je voudrais mettre en exergue trois éléments qui, à notre avis, sont d'une importance cruciale.

(*l'orateur poursuit en français*)

Il s'agit, premièrement, de la notion de pérennisation de la paix. Des décennies de pratique et d'observation nous ont enseigné que les conflits ne sont pas linéaires et qu'une prévention efficace nécessite des mesures concrètes en matière de sécurité, de développement et de droits de la personne. Avec cette

résolution, pour la première fois, nous affirmons que la consolidation de la paix et la prévention sont les deux côtés d'une même médaille, et nous précisons les outils à l'aide desquels le système des Nations Unies pourra commencer à éliminer les cloisonnements. Pour ce faire, il faut investir sérieusement dans la prévention, s'attaquer aux facteurs de conflit à tous les niveaux et intégrer la notion de pérennisation de la paix à chaque phase de nos efforts. Il faut également investir dans la participation des femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes.

(l'orateur reprend en anglais)

Deuxièmement, s'agissant du rôle de la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, et le Conseil de sécurité en particulier, ont un rôle essentiel à jouer dans la pérennisation de la paix. La résolution adoptée ce matin reconnaît l'important rôle de relais que la Commission de consolidation de la paix peut jouer, et propose des moyens concrets à cette fin.

Pendant des années, nous avons répété le maître mot selon lequel il ne saurait y avoir de formule passe-partout en matière de consolidation de la paix. Néanmoins, pendant trop longtemps, la Commission de consolidation de la paix a adopté une telle formule pour les pays inscrits à son ordre du jour. Avec cette résolution, les États Membres encouragent clairement la Commission de consolidation de la paix à faire fond sur les bonnes pratiques mises en place par les précédents présidents et à continuer de diversifier ses méthodes de travail pour lui permettre de s'intéresser à un plus grand nombre de pays, de régions et de questions et d'axer davantage ses efforts sur la prévention des conflits et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix.

Enfin, pour ce qui est de l'importance d'une cohérence des activités opérationnelles et de la mise en œuvre, cette résolution ne s'appliquera pas elle-même. Sa mise en œuvre exige un plan d'action coordonné et un changement de mentalité, tant au niveau du système des Nations Unies que dans la façon dont nous, les États Membres, abordons nos travaux à l'ONU. La résolution identifie d'importants moyens d'action et processus qui peuvent y contribuer : des partenariats renforcés avec la société civile, les organisations régionales et les institutions financières internationales; le renforcement du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité; le regroupement accru des efforts de consolidation de la paix des Nations

Unies et des activités opérationnelles de développement; et la garantie d'un financement suffisant, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix.

(l'orateur poursuit en français)

Avec cette résolution, nous, les États Membres, définissons les changements que nous souhaitons apporter, les mesures que nous considérons nécessaires pour opérer ces changements, et ce que nous sommes prêts à faire pour appuyer le Secrétaire général en vue d'instaurer une approche plus cohérente et plus efficace en matière de maintien de la paix. Plus que jamais, le Canada sera heureux de mettre l'épaula à la roue.

M. Laassel (Maroc) : L'année 2015 a été exceptionnelle, aussi bien de par l'importance et l'acuité des défis et des challenges que la communauté internationale a dû affronter, que par les avancées réalisées dans la recherche d'une meilleure harmonie et efficience de notre action collective face à ces menaces, notamment par le biais de trois processus majeurs d'examen de l'action de l'Organisation des Nations Unies qui ont été menés avec succès, dont celui du dispositif de la consolidation de la paix, avec comme l'un de ses piliers majeurs la Commission de consolidation de la paix.

Comme le montre le rapport annuel (A/70/714), la Commission de consolidation de la paix a pu, sous la présidence éclairée et agissante de l'Ambassadeur Olof Skoog, auquel je rends un vibrant hommage, accomplir au cours de l'année précédente, un travail remarquable, aussi bien en terme d'intensité que sur le plan des résultats tangibles et concrets réalisés. Je souhaite également plein succès à l'Ambassadeur Macharia Kamau, du Kenya, pour sa présidence de la Commission de consolidation de la paix en 2016.

Forte de l'expérience qu'elle a accumulée en une décennie et de la mobilisation sans faille de ses membres, la Commission de consolidation de la paix a eu le mérite d'imprimer à son action l'essentiel des recommandations émises par le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, que ce soit celles concernant l'amélioration de la transparence et de la flexibilité de ses méthodes de travail, de son interaction avec les principaux organes de l'ONU, ainsi que de son partenariat avec les organisations régionales, sans oublier de mettre l'accent sur l'implication plus que nécessaire des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix.

Une autre recommandation importante prise en compte par la Commission de consolidation de la paix est son engagement actif à trouver des réponses adéquates à la problématique du financement des activités de consolidation de la paix. Consciente des ramifications néfastes que pourrait avoir l'absence d'un financement prévisible et durable sur les activités de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix s'est, en effet, activée afin de renforcer davantage la synergie qui s'est installée dans son interaction avec le Fonds pour la consolidation de la paix, qui n'est autre que le deuxième pilier important du dispositif de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous félicitons de la publication du rapport annuel (A/70/715) sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix pour l'année 2015, qui montre toute l'étendue et la pertinence de ses activités pour apporter un appui soutenu aux pays qui risquent de se trouver en situation de conflit ou ceux sortant d'un conflit.

Nous saluons la volonté dont a fait preuve le Fonds de mettre en œuvre les principales recommandations du rapport sur l'Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies (A/64/868, annexe) en renforçant sa coopération avec les institutions financières internationales, en mettant en œuvre la troisième stratégie visant à intégrer la problématique hommes-femmes en 2016, et en élargissant son action à la prévention des conflits.

Nous notons avec préoccupation les difficultés auxquelles se heurte la mobilisation d'un financement prévisible et durable en faveur du Fonds, qui s'aggravent encore plus avec la réduction des contributions des donateurs enregistrée, qui est complètement aux antipodes de l'augmentation croissante des besoins de financement des activités de consolidation de la paix – un dilemme auquel la résolution 70/262 que nous venons d'adopter aujourd'hui se propose d'apporter des éléments de réponse.

La résolution sur l'Examen du dispositif de consolidation de la paix, fruit d'un long processus intergouvernemental, a offert à chaque État une occasion inestimable de contribuer à cette réflexion majeure et d'apporter sa pierre à l'édifice de l'élaboration d'une stratégie coordonnée efficiente et harmonisée sur la consolidation de la paix dans les pays qui en ont besoin. Je tiens à saluer le leadership efficace et persévérant tout au long des négociations des cofacilitateurs, l'Angola et l'Australie.

Ma délégation a participé activement, au sein du Mouvement des pays non alignés, à toutes les phases de préparation et de négociation de cette résolution. Je tiens ici à féliciter la contribution particulièrement constructive du Mouvement des pays des non alignés qui s'est distinguée par la perspective pratique et en phase avec les réalités sur le terrain qu'elle a pu imprégner au processus, notamment grâce, entre autres, à l'apport précieux des pays africains.

Le texte adopté aujourd'hui et qui a fait l'objet d'intenses, parfois difficiles, tractations de la part des États Membres a pu refléter de manière exhaustive toutes les préoccupations et les revendications des uns et des autres, et a répondu d'une manière plus que satisfaisante aux recommandations du groupe de haut niveau. La résolution représente une nouvelle phase dans l'évolution des activités de consolidation de la paix en ce sens qu'elle contient des idées novatrices mieux adaptées aux nouvelles réalités, et qui ont été constamment revendiquées par ma délégation dans le cadre de sa présidence de la formation République centrafricaine, et dont les principaux aspects se présentent comme suit.

La résolution s'est focalisée sur la nécessité de changer la perception actuelle de la consolidation de la paix et d'adopter une approche multidimensionnelle innovante, plus globale et holistique de toutes les phases et de tous les aspects du conflit afin de pérenniser la paix. Elle responsabilise au même titre tous les organes de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils soient principaux ou subsidiaires, et les incite à imbriquer dans toutes leurs actions de consolidation de la paix la prévention, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et l'édification de l'État après un conflit. Elle appelle à lutter contre le cloisonnement dans les actions des organes de l'ONU et met toute la lumière sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix comme organe consultatif important appelé à les accompagner. Elle appelle à assurer l'association de toutes les composantes de la société post-conflit au projet de reconstruction du pays. Elle pose l'appropriation nationale par les acteurs locaux, premiers responsables de la définition des priorités nationales, comme condition impérative pour le parachèvement d'une paix et d'une réconciliation nationales définitives et durables. Elle accorde à juste titre une place importante au rôle des femmes et des jeunes dans toutes les phases du processus de consolidation de la paix. Elle propose d'élargir le spectre de l'action de la Commission de consolidation de la paix et d'y inclure davantage de pays

et de régions tout en mettant l'accent sur la prévention des conflits. Elle reflète enfin les préoccupations des États Membres au sujet des difficultés rencontrées dans la mobilisation d'un soutien financier approprié, d'une manière structurée, prévisible et durable.

Pour conclure, je voudrais réitérer l'engagement du Royaume du Maroc à soutenir toutes les actions de consolidation de la paix et sa disposition à apporter sa contribution à la mise en œuvre de cette résolution.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Aujourd'hui marque un pas en avant important dans la trajectoire du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. L'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a abouti à la résolution exhaustive 70/262, qui vient renforcer effectivement les résultats et l'impact de la Commission de consolidation de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Entre autres réalisations, la résolution introduit des méthodes de travail plus transparentes et plus stratégiques, renforce les partenariats avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, consolide les efforts visant à prévenir les conflits, et garantit le financement crucial de la consolidation de la paix et des questions relatives à la parité des sexes.

La résolution renforce aussi considérablement les capacités de consolidation de la paix du système des Nations Unies. Contrairement aux précédentes tentatives qui n'y sont pas parvenues, la résolution promeut une approche intégrée de la prévention des conflits. Elle ne fait pas qu'aider les pays sortant d'un conflit à préserver les gains fragiles obtenus en matière de reconstruction; Elle vise également à réduire les risques d'un retour au conflit dans les pays confrontés à un large éventail de forces déstabilisatrices.

Alors que les migrants continuent d'entreprendre le voyage périlleux vers l'Europe, l'Allemagne n'est que trop consciente des avantages à tirer de la prévention des conflits. La crise migratoire est un exemple poignant de la façon dont l'échec à prévenir un conflit peut entraîner une tragédie humaine. C'est pourquoi le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies doit continuer d'évoluer pour devenir une institution qui traite de la prévention des conflits dans toutes ses formes, aspects et étapes. Pour y parvenir, il nous faut maintenant mettre en œuvre cette résolution.

L'Allemagne se féliciterait donc de l'ouverture rapide de négociations sur le nouveau règlement intérieur du Comité d'organisation de la Commission. Cela donnerait corps à l'idée d'une Commission de consolidation de la paix plus souple, comme énoncé dans la résolution que nous venons d'adopter.

L'Allemagne fera également ce qu'il faudra pour résoudre la question pressante des ressources à allouer au Fonds pour la consolidation de la paix. En 2016, nous y contribuerons 10 millions d'euros. L'Allemagne se félicite des efforts considérables déployés par le Fonds pour la consolidation de la paix, non seulement pour prévenir les conflits mais aussi pour appuyer la stabilisation des pays au lendemain d'une crise. Mon pays se félicite de la résolution adoptée aujourd'hui et attend avec intérêt de participer activement au renforcement du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

M. Hahn Choonghee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, la République de Corée salue l'adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité respectivement des résolutions 70/262 et 2282 (2016) sur le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Ma délégation félicite les cofacilitateurs, les Ambassadeurs de l'Angola et de l'Australie, du leadership dont il ont fait preuve durant le processus de négociation. Je remercie aussi le Président d'avoir convoqué ce débat important et opportun. Je félicite l'Ambassadeur de Suède de tout ce qu'il a réalisé à la tête de la Commission de consolidation de la paix en 2015 et remercie l'Ambassadeur du Kenya de l'impulsion qu'il a donnée à la présidence de la Commission cette année.

La résolution que nous venons d'adopter souligne l'importance du changement survenu sur le plan conceptuel, à savoir que la pérennisation de la paix constitue une tâche et une responsabilité partagées que doivent assumer le gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales, qu'elle devrait être reflétée dans chacun des trois piliers de la stratégie d'engagement des Nations Unies à tous les stades du conflit, et dans toutes ses dimensions; et qu'elle requiert l'attention et l'assistance constantes de la communauté internationale. Nous pensons que la résolution peut servir de cadre au dispositif de consolidation de la paix pour continuer de s'améliorer. Nous espérons aussi que l'Assemblée générale maintiendra cette approche globale et la développera plus avant, en l'inscrivant officiellement à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session comme

point intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ». Nous espérons en outre qu'il y a aura une série de discussions utiles sur les questions humanitaires, sur la base de cette perspective globale, durant le sommet mondial sur l'action humanitaire qui aura lieu à Istanbul en mai. Nous espérons que de nombreux résultats utiles seront obtenus, ce qui renforcera et harmonisera encore davantage l'action que nous menons en faveur de la pérennisation de la paix, du développement et des droits de l'homme.

La République de Corée se réjouit des avancées réalisées par la Commission de consolidation de la paix au cours de sa neuvième session. La Commission a donné la preuve du rôle unique et essentiel qu'elle joue dans de nombreux processus de consolidation de la paix, en répondant de façon anticipée, souple et à tous les stades du conflit à différentes menaces, notamment à celles qui sont nouvelles, comme l'Ebola en particulier. Ma délégation est d'avis que renforcer ce rôle unique de la Commission, en tant que passerelle entre les principaux organes de l'ONU et en tant que cadre réunissant tous les acteurs pertinents au sein et en dehors du système des Nations Unies, répond aux intérêts de la communauté internationale tout entière. Nous sommes aussi d'avis que la Commission doit maintenant s'employer à diversifier ses méthodes de travail afin de mieux relever les défis de la pérennisation de la paix, comme l'y engage le paragraphe 5 de la toute dernière résolution.

Pour que la Commission puisse mieux faire le pont entre tous les acteurs concernés, mobiliser les ressources et donner des conseils sur les stratégies intégrées de relèvement après un conflit, un appui systématique et institutionnel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sera essentiel. Comme le soulignent les trois examens du rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité, tous les efforts menés pour instaurer et pérenniser la paix doivent viser à prévenir les conflits, notamment la reprise des hostilités, de façon globale et cohérente. La Commission doit concentrer ses activités sur cette voie et a besoin à cette fin d'un appui accru à l'échelle du système des Nations Unies.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a aussi beaucoup réalisé dans le cadre de ses activités. Il a lancé

différents projets en vue de prévenir les conflits et de pérenniser la paix dans de nombreux pays, notamment ceux touchés par l'Ebola, comme la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, et dans 20 autres pays qui ne sont pas inscrits au programme de la Commission, comme la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la Somalie et le Yémen. Il y a lieu de se féliciter aussi du fait que le Fonds ait géré ses ressources de façon plus efficace et qu'il ait atteint l'objectif du Secrétaire général relatif au financement de l'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en allouant 15,7 % de ses ressources à des initiatives axées sur les femmes.

Toutefois, et pour la deuxième année consécutive, les ressources allouées au Fonds demeurent insuffisantes, quand bien même son rôle a été validé dans une série de rapports, notamment ceux du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix et du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/95), qui ont également recommandé de lui assurer un financement prévisible. Cette recommandation mérite aujourd'hui une attention et un appui accrus de la part des États Membres à l'heure où les contributions des principaux donateurs diminuent et où la nécessité de mener des activités de pérennisation de la paix se fait de plus en plus sentir. La République de Corée continuera de participer à ces efforts en augmentant ses contributions au Fonds dans les années à venir.

La République de Corée assure cette année la vice-présidence de la Commission de consolidation de la paix et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Dans le cadre de cet important engagement, la République de Corée continuera de s'acquitter activement de ses responsabilités. En exerçant son mandat, la République de Corée fera fond sur son expérience unique de pays qui, en un demi siècle, est passé d'un pays déchiré par la guerre à un pays pacifique, démocratique et prospère. Dans le cadre de ce processus, la République de Corée continuera de collaborer activement avec l'ensemble des membres de l'ONU.

La séance est levée à 13 h 10.